



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2024
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-septième session
Genève, 4-15 novembre 2024

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Albanie

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Abréviations

INSTAT	Institut de la statistique de la République d'Albanie
LGBTI+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies

I. Généralités

1. La République d'Albanie présente les faits nouveaux survenus dans le domaine des droits de l'homme dans le pays et la suite qu'elle a donnée aux recommandations figurant dans le rapport de 2019 du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel.
2. L'Albanie considère la préparation de l'Examen périodique universel comme un exercice précieux permettant d'évaluer la situation et les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des engagements pris dans le domaine des droits de l'homme. Elle demeure pleinement engagée dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

II. Méthode d'élaboration du rapport

3. Par l'arrêté n° 112/2014, le Premier Ministre a créé le Groupe de travail interinstitutionnel chargé de rédiger les rapports nationaux dans le cadre des conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles l'Albanie est partie et de participer à leur examen, qui comprend des représentants d'institutions de l'administration publique, d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes, de l'Assemblée, du pouvoir judiciaire et des autorités locales. Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a coordonné le processus en déterminant quelles institutions s'occupaient des diverses questions traitées dans le rapport, en recueillant leurs contributions et en consultant le rapport avec elles.
4. Les institutions nationales des droits de l'homme, l'Assemblée, l'Autorité des médias audiovisuels, le Défenseur du peuple, l'Agence d'appui à l'autonomie locale, le Commissaire à la protection contre la discrimination, le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de l'éducation et des sports, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministère de l'économie, de la culture et de l'innovation, le Ministère des infrastructures et de l'énergie, le Ministère de la santé et de la protection sociale, le Bureau du Procureur général, l'Institut national de la statistique (INSTAT), le Département de l'administration publique, la Direction générale de la lutte contre la corruption et la Direction générale de l'administration pénitentiaire ont formulé des observations.
5. La société civile du pays a été consultée. Les organisations à but non lucratif et les experts qui ont apporté leurs commentaires sont Albanian Women in Audiovisual, Help for Children Foundation, Monika Kocaqi, experte indépendante, Open Mind Spectrum Albania, le centre Streha, le centre psychosocial Vatra, le Centre albanais pour la population et le développement, le centre Human Rights in Democracy, Gender Alliance Center for Development, Albanian National Association of Deaf People, Women Peace Security Association et « Different and Equal ».

III. Normes internationales (recommandations 95.2, 95.3 et 95.1)

6. L'Albanie n'a pas ratifié la Convention sur les droits des peuples autochtones et tribaux, tout en restant attachée aux droits de l'homme. L'Albanie, membre de l'OTAN, n'a pas signé le traité sur l'interdiction des armes¹. Elle n'a pas ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais a pris une série de mesures juridiques et programmatiques et entrepris des projets dans les domaines de la culture, de l'éducation artistique et culturelle, du patrimoine artistique, de l'innovation, du soutien aux groupes marginalisés, aux minorités nationales et aux enfants, et de l'égalité des sexes.
7. La ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées est en cours.
8. En 2020, l'instrument sur les amendements de la Constitution de l'OIT de 1986 a été ratifié² et en 2022, la Convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, de 2019, a été ratifiée³.

Coopération avec les organes conventionnels (recommandation 95.5)

9. Les postes vacants des organes conventionnels ont été annoncés publiquement sur le site officiel du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et les appels à candidatures ont été assortis de critères de sélection fondés sur le mérite. Le pays a utilisé les réseaux sociaux pour diffuser ces annonces le plus largement possible⁴.

IV. Promotion et protection des droits de l'homme : faits nouveaux, progrès et difficultés depuis le cycle précédent

A. Cadre constitutionnel et juridique (recommandations 95.14 et 95.15)

10. L'Albanie est partie aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et reste déterminée à ajuster son cadre réglementaire à ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Par la loi n° 13/2022, elle a ratifié la Convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, de 2019, qui s'applique à tous les secteurs de travail, privé et public, économie formelle et informelle, en zones urbaines ou rurales⁵.

Politiques en matière de droits de l'homme (recommandations 95.16 et 95.13)

11. L'Albanie a continué de s'employer activement à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans les politiques et programmes qu'elle adopte. La Stratégie nationale de développement et d'intégration européenne 2022-2030, qui définit les priorités politiques de toutes les stratégies sectorielles et intersectorielles, vise à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à les garantir, conformément à la Constitution et aux instruments internationaux, à assurer à toutes et à tous une participation égale et sans discrimination dans toutes les sphères de la vie, ainsi que l'accès à la justice et à une procédure régulière. La Stratégie intersectorielle pour la justice 2021-2025 et son plan d'action, la Stratégie intersectorielle pour la justice pour enfants 2022-2026 et son plan d'action, la Stratégie intersectorielle et le plan d'action pour la protection des victimes de la criminalité 2024-2030, le Plan national pour l'intégration européenne 2023-2025, la Feuille de route pour l'État de droit, le Plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains 2024-2025, la Stratégie nationale et plan d'action pour la jeunesse 2022-2029 ; la Stratégie nationale de protection sociale 2024-2030 et son plan d'action⁶, la Stratégie nationale pour la promotion de l'égalité des sexes 2021-2030 et son plan d'action, le Plan d'action pour les personnes handicapées 2021-2025, le Document politique national sur le vieillissement 2020-2024 et son plan d'action⁷, le Plan d'action national pour l'égalité 2021⁸, le Programme national en faveur des droits de l'enfant 2021-2026⁹, le Plan d'action national pour les personnes LGBTI 2021-2027¹⁰ et le Plan d'action pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité 2023-2027¹¹ comportent des domaines ou des objectifs clés en matière de droits de l'homme.

12. L'Albanie a complété le cadre juridique et réglementaire des politiques de soutien à divers groupes en adoptant un nouveau système d'évaluation bio-psycho-sociale pour les personnes handicapées, une allocation mensuelle d'invalidité de 200 % pour les personnes handicapées qui suivent un cours de qualification agréé ou accrédité, un prêt sans intérêt pour obtenir un logement, une aide en cas de maladie ou des allocations de chômage, ou des allocations pour se rendre au lieu de travail, notamment pour les membres des forces armées¹² et les agents de la force publique, dont la police nationale¹³ et la police pénitentiaire¹⁴, et même en renforçant la protection de la police nationale¹⁵, en modifiant la loi sur le logement social en 2023 et en augmentant l'accès au logement pour 50 % des familles défavorisées, des jeunes familles et des jeunes avec un logement¹⁶.

13. Des campagnes d'information et de sensibilisation aux droits de l'homme en général et aux catégories les plus marginalisées en particulier ont été élaborées. Tout au long de l'année, diverses activités sont organisées sur différents thèmes liés aux droits des femmes, des enfants, des Roms, des personnes LGBTI et des personnes handicapées. Chaque année,

des activités sont organisées à l'occasion de journées internationales, comme les 16 jours d'activités contre la violence à l'égard des femmes.

14. Le cadre juridique est complété par une série de lois portant sur les questions relatives aux droits de l'homme¹⁷. Ainsi, en 2020, une nouvelle loi a été adoptée aux fins du respect des normes internationales en matière de droits et de traitement des prisonniers et des détenus¹⁸. La loi sur les médias audiovisuels a été modifiée et le nouveau Code des émissions audiovisuelles a été adopté, de même que la nouvelle loi sur les communications électroniques, et le nouveau projet de loi sur la protection des données personnelles a été rédigé.

Structure des mécanismes nationaux des droits de l'homme (recommandation 95.12)

15. Le mécanisme national de protection des droits de l'homme est en place et les institutions constitutionnelles et juridiques continuent d'être renforcées. Le cadre réglementaire garantit l'indépendance nécessaire du Défenseur du peuple, du Commissaire au droit à l'information et la protection des données personnelles et du Commissaire à la protection contre la discrimination.

Institutions nationales des droits de l'homme (recommandations 95.6, 95.7, 95.8, 95.9, 95.10 et 95.11)

16. La Constitution, modifiée en 2016, reconnaît à chaque commissaire nommé en vertu de la loi le droit de saisir la Cour constitutionnelle pour protéger les droits et libertés fondamentaux garantis. Auparavant, seul le Défenseur du peuple le pouvait¹⁹.

17. Le cadre constitutionnel et juridique de l'Albanie garantit l'indépendance du Défenseur du peuple, organe essentiel pour les droits de l'homme. L'appui budgétaire au renforcement de cette institution augmente d'année en année (8,57 % en 2021-2022, 6,81 % en 2022-2023 et 29 % en 2023-2024) ; le personnel a augmenté de sept personnes en 2024 ; le salaire des fonctionnaires de toutes les institutions indépendantes de défense des droits de l'homme a augmenté de 40 %. Le budget annuel du Commissaire à la protection contre la discrimination augmente d'année en année, de 50 960 000 lek en 2020, à 58 815 960 lek en 2021, 56 661 360 lek en 2022 et 67 523 480 lek en 2023²⁰.

18. Le Commissariat à la protection contre la discrimination a été renforcé par du personnel supplémentaire durant la période considérée, passant à 34 personnes à partir de 2022²¹. Les modifications juridiques de 2020 ont clarifié et renforcé les règles de protection contre la discrimination, renforcé le rôle du Commissaire et rendu les procédures plus faciles pour les victimes de discrimination ; de nouvelles formes de discrimination, telles que la discrimination structurelle ou liée à l'appartenance multiple et la discrimination multiple, ont été inscrites dans la loi²².

Bonne gouvernance (recommandations 95.53, 95.52, 95.51 et 95.55)

19. Depuis 2015, l'Albanie applique un cadre stratégique de lutte contre la corruption. Le nouveau projet de stratégie de lutte contre la corruption 2024-2030 est au stade de la consultation²³. L'Albanie a adopté plusieurs stratégies, dont la Stratégie de lutte contre la criminalité organisée et les infractions graves 2021-2025, la Stratégie intersectorielle de la justice 2021-2025, la Stratégie intersectorielle pour la décentralisation et la gouvernance locale 2023-2030 et la Stratégie intersectorielle « Programme numérique de l'Albanie 2022-2026 ». En janvier 2024, le nouveau poste de Ministre d'État chargé de l'administration publique et de la lutte contre la corruption a été créé, renforçant l'orientation et le soutien politique de la réforme de l'administration publique²⁴.

20. Les nominations à la Cour constitutionnelle sont terminées et les neuf juges sont en fonction, dont huit pour un mandat complet de neuf ans. La Structure spéciale de lutte contre la corruption et le crime organisé a obtenu de nouveaux résultats. En décembre 2022, un nouveau Procureur spécial en chef a été élu. Pour combler les vacances de poste dans le système judiciaire, 40 magistrats ont prêté serment en octobre 2023.

21. En 2022, 186 personnes ont été condamnées pour corruption dans le secteur public et 7 pour corruption de haut niveau, 298 nouvelles affaires concernant le secteur public ont été renvoyées devant les tribunaux mais aucune pour corruption de haut niveau, et 18 personnes ont été condamnées pour corruption dans le système judiciaire.

22. La procédure de vérification des antécédents des juges et des procureurs s'est poursuivie : en 2023, 57 % d'entre eux ont été démis de leurs fonctions, ont démissionné ou ont achevé leur mandat. Le Tribunal spécial de première instance pour la lutte contre la corruption et le crime organisé a condamné l'ancien président de la Cour constitutionnelle à six mois de prison pour fausse déclaration et dissimulation durant la procédure de vérification des antécédents. L'Albanie applique des procédures pénales systématiques à l'encontre des juges et des procureurs.

23. Les modifications de la loi spéciale sur le processus transitoire d'évaluation des fonctionnaires de police, en 2022 et 2023²⁵, ont apporté des améliorations. La Commission d'évaluation externe des fonctionnaires de police a dressé l'inventaire et soumis les documents à l'Organisme de surveillance de la police (AMP), autorité responsable de l'évaluation, de la gestion des risques d'intégrité et de corruption de haut niveau et de l'achèvement du processus²⁶.

24. L'Assemblée a créé une commission parlementaire spéciale afin d'approfondir les réformes concernant la bonne gouvernance, l'État de droit et la lutte contre la corruption pour l'Albanie 2030 dans l'Union européenne. Dans le domaine de l'État de droit, un sous-groupe ou sous-domaine « Droits de l'homme » a été créé²⁷.

25. La décision n° 736 du Conseil des ministres du 13 décembre 2023 sur l'approbation des lignes directrices pour l'État de droit prévoit des mesures pour renforcer l'État de droit dans le pays.

Budget et ressources (pour la mise en œuvre des droits de l'homme) (recommandation 95.42)

26. La budgétisation de la réalisation des droits de l'homme est un élément direct et indirect de l'établissement du budget de l'État et des administrations locales. En plus des fonds provenant des donateurs et de la contribution de la société civile, le budget de l'État consacré aux droits de l'homme a augmenté. Le budget des institutions nationales des droits de l'homme pour la promotion et la défense de ces droits a augmenté.

27. En 2024, quelque 9,3 % des dépenses publiques générales porteront sur des politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes, qui visent à réduire les écarts. L'Albanie fait figure de modèle dans la région des Balkans occidentaux en matière de budgétisation tenant compte des questions de genre.

28. Dans le budget 2024, 3 % du produit intérieur brut sont prévus pour la santé, 2 % pour le secteur de la justice et de l'ordre public, 3,2 % pour l'éducation et 0,2 % pour le divertissement, la culture et les affaires religieuses²⁸.

29. Le Fonds social créé en 2019 est maintenant opérationnel : en 2022, 40 services ont été mis en place dans 27 municipalités et 6 comtés pour 5 644 bénéficiaires, et actuellement 73 services de soins sociaux sont en place dans 51 municipalités et 8 préfectures, pour 32 869 bénéficiaires en tout²⁹.

30. La budgétisation participative permet de prévoir le budget nécessaire à la réalisation des droits des différents groupes. Chaque stratégie a son propre budget. Dans la budgétisation des stratégies, l'écart budgétaire ne peut dépasser 25 %. Des directives budgétaires ont été approuvées pour des groupes sociaux tels que les Roms et les Égyptiens au niveau local³⁰.

31. Le coût total de la mise en œuvre de la Stratégie interinstitutionnelle de justice 2021-2025 est de 33 777 408 euros³¹, celui du Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2021-2023 est de 3 300 419 euros³², celui de la Stratégie intersectorielle de lutte contre la corruption 2015-2023 est de 12 362 337,93 euros³³, celui de la Stratégie de lutte contre la criminalité organisée et la grande criminalité 2021-2025 et de son Plan d'action est de 159 576 154 euros³⁴.

32. La procédure de vérification des antécédents des juges et des procureurs a reçu le soutien budgétaire nécessaire. Le budget 2024 prévoit environ 26,2 milliards de leks pour la justice, soit 13,5 milliards de leks de plus que le budget 2016, deux fois plus qu'avant la réforme de la justice et près de 40 millions d'euros de plus qu'en 2023. Ce montant va aux institutions chargées de la procédure de vérification des antécédents, à la Structure spéciale de lutte contre la corruption et le crime organisé, au Conseil supérieur de la justice, à la réforme des institutions du système de poursuites et du système judiciaire, à l'Inspection générale de la justice, à l'École de la magistrature et à la réforme d'autres institutions sous la tutelle du Ministère de la justice³⁵.

B. Questions transversales

Égalité et non-discrimination (recommandations 95.23, 95.25, 95.22, 95.24 et 95.26)

33. L'égalité et la non-discrimination font l'objet d'une attention constante. La modification de la loi sur la protection contre la discrimination a introduit d'importantes modifications, telles que la définition des causes de discrimination, les formes de discrimination, le renforcement des sanctions contre les formes graves de discrimination, le renforcement des compétences du Commissariat à la protection contre la discrimination pour ce qui est de l'examen des plaintes, le suivi de l'application de la loi sur l'égalité des genres dans la société, et le déplacement de la charge de la preuve vers l'auteur présumé de la discrimination.

34. En 2019, une étude conjointe du Défenseur du peuple et du Commissariat à la protection contre la discrimination, intitulée « Violence contre les femmes en politique », a été publiée³⁶. La conférence annuelle du Défenseur du peuple s'est tenue sur le thème « Liberté sans haine, liberté d'expression face aux autres droits de l'homme » et l'Alliance contre les discours haineux a été créée à l'initiative du Défenseur du peuple, du Commissariat à la protection contre la discrimination, de l'Autorité des médias audiovisuels et du Conseil albanais des médias afin de lutter contre le phénomène des discours haineux sous tous ses aspects.

35. En 2021, le Défenseur du peuple a organisé des forums de discussion sur le rôle des médias dans la lutte contre les discours haineux et sur la promotion des droits de la communauté LGBTIQ. Durant la période considérée, il a traité 78 cas concernant les communautés minoritaires nationales. L'antitsiganisme a été au centre de son attention.

36. Le Commissariat à la protection contre la discrimination a effectué une étude sur le discours de haine en 2021³⁷.

37. En 2022, le Plan d'action pour les personnes LGBTI+ 2021-2027 a été approuvé. Chaque année, la Marche des fiertés est organisée dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

38. L'égalité des sexes, l'inclusion sociale et la diversité, notamment les questions liées aux personnes LGBTI+, sont trois principes fondamentaux du programme de l'enseignement préuniversitaire. En 2022, l'Agence d'assurance de la qualité de l'enseignement préuniversitaire (ASCAP) a rédigé à l'intention des enseignants un guide sur l'inclusion des principes d'égalité des sexes dans la mise en œuvre du programme d'enseignement préuniversitaire, ainsi que des activités d'apprentissage types pour favoriser l'intégration. Des activités d'éducation pour la santé ont été menées³⁸.

39. La loi sur le sport interdit la discrimination fondée sur « les croyances politiques ou religieuses, la race, l'ethnie, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle et le statut économique ou social » dans les activités sportives.

40. Plusieurs structures récemment créées fournissent des services pluridisciplinaires aux catégories à risque, notamment le centre Streha, seul établissement du pays et des Balkans occidentaux à offrir des services pluridisciplinaires et des services de logement d'urgence aux jeunes LGBTI+ ; le centre LILIUM pour le traitement des agressions sexuelles, ainsi que deux nouveaux centres pour enfants victimes d'abus sexuels ; les centres nationaux d'accueil

pour les cas de violence domestique à Kamëz et le centre d'accueil pour les victimes de la traite de personnes à Linza.

41. En 2021, le Centre national d'accueil pour demandeurs d'asile de Babrru a été rénové et doté de 250 lits et d'un espace adapté aux familles³⁹. En 2023, un nouveau centre d'hébergement temporaire de 570 lits pour les migrants en situation irrégulière a été ouvert à Qafë Botë. En 2021, le Plan d'urgence national a été mis à jour afin de garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile en Albanie : les capacités d'identification, de traitement et de fourniture de services aux migrants et aux demandeurs d'asile à grande échelle ont été améliorées.

42. Certaines lignes directrices destinées à la police⁴⁰ ont été adoptées afin de respecter les droits des communautés et minorités nationales, de prévenir et d'éliminer les comportements et attitudes discriminatoires qui portent atteinte à leur dignité, ce qui concerne également la minorité rom.

43. Le travail de logement des Roms se poursuit. De bonnes mesures ont été prises pour les intégrer à l'école, même si la qualité de l'apprentissage reste un problème.

44. Les modifications apportées à la loi sur la citoyenneté en 2023 prévoient des droits et des garanties pour tous les enfants nés sur le territoire albanais, même étrangers, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Droit à la vie (recommandation 95.31)

45. L'Albanie a adhéré au Partenariat mondial, qui vise à apporter une forte contribution à la réalisation de l'Agenda 2030, et est pleinement résolue à le mettre en œuvre dans le contexte de la Stratégie nationale de développement et d'intégration et du processus d'intégration européenne. L'Albanie a confirmé son engagement à haut niveau dans l'Accélérateur mondial⁴¹.

46. L'Assemblée a créé la Sous-Commission du développement durable au sein de la Commission parlementaire permanente de l'économie et des finances, et veille à ce que le lien avec les objectifs de développement durable soit expliqué dans chacun de ses projets de loi⁴².

47. Actuellement, l'INSTAT produit 61 indicateurs statistiques sur les 17 objectifs de développement durable, assortis de définitions, d'orientations, de liens avec les normes de l'ONU et des sources d'informations ayant servi à la production de l'indicateur. En 2022, le rapport sur les objectifs de développement durable en Albanie 2022 a été publié⁴³.

48. Depuis novembre 2019, l'Albanie est membre du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, par l'intermédiaire de l'INSTAT. Ce groupe est composé des États Membres de l'ONU et des agences régionales et internationales en tant qu'observateurs, et en novembre 2020 le directeur général de l'INSTAT en a été nommé coprésident⁴⁴.

Droits de l'homme et changements climatiques (recommandations 95.30, 95.29 et 95.28)

49. Le cadre politique et juridique a été amélioré. En 2019, le Conseil des ministres a approuvé le Document stratégique. Les plans nationaux d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques ont également été approuvés afin de réduire les émissions et les gaz à effet de serre de 20,9 % à l'horizon 2030⁴⁵.

50. En 2020, la loi sur les changements climatiques a été adoptée⁴⁶ et le Rapport sur la contribution nationale prévue a été mis à jour, incluant également les jeunes femmes et hommes⁴⁷. À la COP 28, pour la première fois, l'Albanie a inclus dans sa délégation deux jeunes gens engagés dans le domaine du climat. En coopération avec l'UNICEF et les écoles, le Gouvernement a lancé des activités visant à former les jeunes à l'action climatique et au suivi des politiques en la matière au niveau local au cours de la période 2024-2025.

51. En 2019, la loi sur la protection civile⁴⁸ et ses règlements ont été adoptés, ainsi que la Stratégie de réduction des risques de catastrophes 2023-2030 et son Plan d'action⁴⁹, qui visent à renforcer toutes les mesures appropriées aux niveaux local et national, ainsi que le Plan national sur les situations d'urgence civiles⁵⁰. Des plans d'intervention d'urgence civile sont élaborés aux niveaux régional et local, et le plan pilote d'intervention d'urgence civile a été mis en œuvre dans les municipalités de Lezha et de Fier. Soutenue par ONU-Femmes, la municipalité de Durrës est la première du pays à prendre en compte les questions de genre dans la gestion des risques de catastrophe, dans son Plan d'action local pour l'égalité des sexes 2023-2025⁵¹. En 2023, le document sur l'évaluation des risques de catastrophe a été approuvé au niveau central⁵².

52. Le programme PRO NEWS (2017-2020) est déployé dans le pays pour améliorer le système national d'alerte, de détection rapide et de prévention des inondations en Albanie, assorti d'une série de projets visant à résoudre les problèmes causés par les changements climatiques⁵³.

Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme (recommandation 95.32)

53. Depuis 2018, l'Albanie redouble d'efforts pour prévenir et combattre le radicalisme et l'extrémisme violent. Un cadre réglementaire complet a été approuvé. Il comprend la Stratégie de sécurité nationale de la République d'Albanie⁵⁴, la Stratégie intersectorielle de lutte contre le terrorisme 2021-2025 et son Plan d'action 2021-2023⁵⁵, la Stratégie intersectorielle de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme 2023-2025 et son Plan d'action 2023-2025⁵⁶, la Stratégie intersectorielle de sécurité communautaire 2021-2026 et son Plan d'action 2021-2023⁵⁷, ainsi qu'une série de règlements administratifs⁵⁸.

54. Le Mécanisme national d'orientation pour la prévention du radicalisme et la lutte contre l'extrémisme violent est en place. Il se compose de 12 comités régionaux, sous la direction des chefs de préfecture et coordonnés par le Centre de coordination contre l'extrémisme violent dans tout le pays⁵⁹. Plusieurs mesures ont été prises au titre des résolutions internationales contre le terrorisme et pour empêcher que des combattants terroristes soient recrutés par des organisations opérant dans des zones de conflit telles que la Syrie. Le Centre de coordination contre l'extrémisme violent s'engage à coordonner un programme d'intégration sans heurts pour les personnes qui reviennent de zones de conflit.

55. Des conseils locaux de sûreté publique ont été créés.

C. Droits civils et politiques

Le droit à la vie (recommandations 95.45, 95.44 et 95.43)

56. Le Code pénal condamne à trente ans d'emprisonnement au moins ou à l'emprisonnement à vie les auteurs de meurtres motivés par une reprise de sang (vendetta)⁶⁰. Le Code pénal prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans pour la menace grave d'enfermement à domicile⁶¹ et l'incitation à la vendetta⁶².

57. La loi de 2005 sur la création et le fonctionnement du Conseil de coordination de la lutte contre la vendetta est en vigueur⁶³.

Interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (recommandation 95.40)

58. Le cadre constitutionnel, juridique et institutionnel de l'Albanie garantit l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants. En 2020, la loi sur l'exécution des décisions pénales et la loi sur les droits et le traitement des prisonniers et des détenus ont été approuvées⁶⁴. En 2023, la loi sur le contrôle du commerce des produits susceptibles d'être utilisés pour la peine capitale, la torture ou les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants n'a pas été approuvée⁶⁵.

59. Le Défenseur du peuple, par l'intermédiaire du Mécanisme national de prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, supervise l'application des lois sur les droits et le traitement dans les postes de police, les centres de détention et les prisons. La Commission pour l'exécution des décisions pénales, organe consultatif relevant du Ministère de la justice, a commencé à fonctionner en 2022 et veille au respect des droits des personnes lors de l'exécution des décisions pénales.

60. Il y a eu 36 procédures pour l'infraction pénale d'action arbitraire⁶⁶ en 2019, 36 en 2020, 29 en 2021, 33 en 2022 et 28 en 2023 ; en ce qui concerne l'usage de la violence dans le cadre d'une enquête (art. 314 du Code pénal), il y a eu une procédure en 2021, une en 2022 et aucune en 2023.

61. Le Directeur général de la Police nationale a pris des mesures administratives pour faire respecter et garantir les droits et libertés des personnes arrêtées ou détenues⁶⁷ et pour prévenir la torture en approuvant en 2023 les procédures standard pour le traitement et la sécurité des personnes arrêtées ou détenues dans les locaux de la Police nationale et la prise en compte de leurs requêtes et de leurs plaintes⁶⁸.

62. Des investissements ont été réalisés pour construire ou reconstruire des locaux de la police locale dans plusieurs villes (Tirana, Shkodra, Dibra), la construction de chambres de sécurité pour les personnes arrêtées ou détenues se poursuit dans plusieurs postes de police (Saranda, Elbasan et Berat), et des systèmes de surveillance vidéo ont été installés dans les locaux des postes de police, conformément à la loi sur la protection des données personnelles. L'Agence de surveillance de la police, les chefs d'unités de police et le Bureau du procureur ont le droit d'ouvrir d'office une enquête pénale s'ils constatent qu'une personne arrêtée ou détenue présente des lésions physiques.

63. En 2021, le Ministère de la santé et de la protection sociale et le Ministère de la justice ont signé un accord de coopération sur le traitement médical des personnes souffrant de troubles mentaux et approuvé le Plan d'action conjoint visant à améliorer médicalement les conditions et le traitement des personnes souffrant de troubles mentaux. L'Institut de santé publique et les unités locales de soins de santé fournissent aux détenus des examens de laboratoire, des dépistages épidémiologiques et une aide au diagnostic. L'approche pluridisciplinaire des activités de réhabilitation a été renforcée, notamment les modules de certains programmes, tels que le programme d'études de base dans les prisons.

64. La Sous-Commission des droits de l'homme de l'Assemblée a prévu un programme de travail sur la santé mentale en 2024.

Conditions d'interdiction (recommandations 95.41, 95.39 et 95.38)

65. En 2022, le Ministre de la justice et le Ministre de la santé et de la protection sociale ont signé un mémorandum d'accord sur l'application des recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les patients qui relèvent de la psychiatrie judiciaire et les détenus souffrant de troubles mentaux, présenté en 2021. Aucun cas de mauvais traitement dans les prisons ni dans les centres de détention n'a été signalé.

66. La prison de Zaharia, qui n'était pas conforme, a été fermée en 2022. Les patients en mauvaise santé ont été transférés du centre de détention de Kruja et de Zaharia à la prison rénovée de Lezha. L'Albanie reste déterminée à améliorer les conditions de psychiatrie judiciaire dans les prisons. Les prisons restent surpeuplées, utilisées actuellement à 89 % de leurs capacités.

67. Le Mécanisme national de prévention effectue des inspections et suit l'application des recommandations. L'Albanie est un bon modèle d'application de peines de substitution. En 2022, 6 688 personnes se sont vues imposer par décision de justice d'autres peines que la détention, soit 18 % de plus qu'en 2020.

68. Les femmes condamnées ont été placées dans un nouvel établissement pour l'exécution des décisions pénales (Pogradec) ayant des infrastructures relativement bonnes et où elles sont traitées conformément aux normes du droit international.

69. En ce qui concerne la réinsertion des prisonniers, les procédures de notification de la Police nationale et le protocole du mécanisme d'orientation pour les femmes, les mineurs et les jeunes (18-21 ans) ont été approuvés. En outre, des programmes de formation sur les questions de réintégration ont été approuvés et le personnel a été formé.

Interdiction de l'esclavage et de la traite (recommandations 95.65, 95.77, 95.74, 95.75, 95.76, 95.80, 95.154, 95.79, 95.70, 95.81, 95.67, 95.68, 95.71, 95.72, 95.66, 95.69, 95.73, 95.78 et 95.82)

70. En novembre 2021, le Plan d'action national pour la lutte contre la traite des personnes 2021-2023 a été approuvé. La Stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée et les infractions graves 2021-2025, approuvée par la décision n° 1140 du Conseil des ministres, du 24 décembre 2020, traite également des questions liées à la traite.

71. En février 2023, l'Albanie a déployé un deuxième officier de liaison auprès d'Europol et constaté une augmentation des opérations de police menées en coopération avec des partenaires internationaux dans le domaine du trafic illégal, de 14 en 2021 à 19 en 2022. L'Albanie a continué de participer aux journées conjointes de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) afin de promouvoir la coopération contre le trafic d'armes à feu, le trafic de migrants et le trafic de drogues, la criminalité liée aux véhicules, la traite des personnes et la fraude documentaire. La coopération avec INTERPOL se poursuit et donne des résultats positifs.

72. En 2024, le Plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains 2024-2025 a été approuvé afin de poursuivre les objectifs de la lutte contre la traite des êtres humains énoncés dans la Stratégie de lutte contre la criminalité organisée et les infractions graves 2021-2025 et dans le Plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains 2021-2023⁶⁹. La société civile a effectué des études sur la situation de la traite dans le pays⁷⁰.

73. Le Bureau du procureur général a conclu une série d'accords contre le trafic illégal en 2020-2022⁷¹ et un accord de coopération a été signé en 2023 entre les institutions publiques et les organisations de la société civile aux fins de l'identification, de l'orientation et de la protection des victimes et victimes potentielles de la traite des êtres humains en Albanie, afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien et de services sociaux et économiques et de la justice pénale⁷².

74. Il y a eu 19 procédures pénales pour traite d'adultes en 2019, 23 en 2020, 8 en 2021, 7 en 2022 et 6 en 2023, et 5 procédures pénales pour traite de mineurs en 2019, 2 en 2021 et 8 en 2023.

Violence fondée sur le genre et violence domestique (recommandations 95.142, 95.152, 95.141 et 95.150 et recommandations 95.146, 95.143, 95.134, 95.131, 95.132, 95.133, 95.126, 95.130, 95.136, 95.149, 95.145, 95.135, 95.151, 95.144, 95.147, 95.156, 95.155 et 95.148)

75. La violence fondée sur le genre et la discrimination font l'objet d'une attention constante. En 2019, l'étude conjointe du Défenseur du peuple et du Commissariat à la protection contre la discrimination, intitulée « Violence contre les femmes en politique », a été publiée⁷³.

76. La loi sur le sport interdit la discrimination dans les activités sportives pour des raisons telles que « les croyances politiques ou religieuses, la race, l'ethnie, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut économique ou social », mais il faut renforcer ces mesures et mieux réglementer la violence fondée sur le genre et la langue, ainsi que la haine fondée sur le genre dans les manifestations sportives.

77. Le centre LILIUM, établi sur la base des normes de la Convention d'Istanbul et opérationnel depuis 2019, offre des services pour le traitement des agressions sexuelles. Les centres nationaux d'accueil pour le traitement des cas de violence domestique à Kamza et le centre d'accueil pour les victimes de la traite de personnes à Linza sont opérationnels.

78. La Stratégie intersectorielle pour la protection des victimes d'infractions pénales 2024-2030⁷⁴ prévoit la prise en compte de la perspective de genre dans les mesures juridiques et institutionnelles visant à renforcer l'accès à la justice pour les victimes d'infractions pénales, ainsi que la création d'un régime public d'indemnisation de ces victimes.

79. Les lois qui prévoient que les victimes de violence fondée sur le genre constituent une catégorie spéciale de bénéficiaires sont les suivantes : loi n° 15/2019 sur la promotion de l'emploi ; loi n° 22/2018 sur le logement social ; loi n° 57/2019 sur l'assistance sociale en République d'Albanie ; loi n° 111/2017 sur l'aide juridictionnelle garantie par l'État ; loi n° 121/2016 sur les services sociaux en République d'Albanie ; loi n° 65/2016 sur les entreprises sociales en République d'Albanie, ainsi que d'autres lois mentionnées dans le présent rapport.

80. Le nouveau Code de l'audiovisuel interdit de montrer de la violence fondée sur le genre ou des victimes de celle-ci dans les émissions⁷⁵.

81. Au niveau local, la création de mécanismes d'orientation pour les cas de violence fondée sur le genre a été approuvée dans les 61 municipalités du pays mais il faut encore améliorer les infrastructures et les ressources humaines et financières. En 2022, 916 victimes de violence domestique placées sous protection judiciaire ont reçu une assistance économique trois fois plus élevée qu'en 2021, de 300 euros environ à 900 euros environ⁷⁶. De 2019 à 2023, le centre psychosocial Vatra a aidé 1 572 victimes de violence fondée sur le genre et 414 enfants maltraités en leur fournissant des services d'hébergement, de réadaptation et de réintégration. Le Centre albanais pour la population et le développement a signé des mémorandums avec le Mécanisme national d'orientation et des organisations religieuses aux fins de signaler les cas de violence fondée sur le genre à Vlora et à Pogradec. En 2023, plusieurs nouveaux centres d'hébergement d'urgence ont été ouverts pour les victimes de violence fondée sur le genre et de violence domestique.

82. Le Ministère de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature ont défini le cadre régissant la création d'une base de données spéciale sur les cas de violence domestique destinée aux tribunaux et l'unification de l'enregistrement des cas⁷⁷.

83. En 2020, face à la situation provoquée par la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation des cas de violence domestique résultant des mesures de restriction de la circulation des citoyens, plusieurs protocoles, instructions et textes de loi spéciaux ont été approuvés⁷⁸.

84. En 2020, le Procureur général a adopté une directive spéciale pour les enquêtes et les poursuites concernant la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence fondée sur la haine⁷⁹. En 2023, le Bureau du procureur a enregistré 1 396 procédures pénales visant 1 078 prévenus du chef de violence domestique (art. 130a du Code pénal), renvoyé 996 affaires visant 1 048 devant les tribunaux, et requis dans 89,04 % des cas une mesure de sûreté avec arrestation, dans 61,93 % des cas une peine d'emprisonnement et dans 38,07 % des cas une peine de substitution. En 2023, l'INSTAT a enregistré 1 911 cas de violence domestique, soit 1,3 % de plus qu'en 2022⁸⁰.

85. En 2020, l'Albanie a adopté le document sur les politiques et procédures concernant l'élimination de la violence et du harcèlement sexuel dans le cadre du travail au Ministère de la défense et des forces armées⁸¹. En 2022, elle a ratifié la Convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, de 2019. En 2023, une étude spécifique sur le féminicide a été effectuée dans le pays⁸². Enfin, en 2024, le Défenseur du peuple a créé un « Observatoire du féminicide » pour collecter et analyser des données en vue d'améliorer les politiques et les mécanismes de prévention des meurtres de femmes et de filles.

86. Le centre Human Rights in Democracy a élaboré avec les officiers de police des commissariats de Tirana des formations sur les modifications juridiques des mesures contre la violence intrafamiliale⁸³.

Liberté de pensée, de conscience et de religion (recommandations 95.60, 95.61, 95.62, 95.63 et 95.122)

87. Les principes du pluralisme religieux sont garantis par la Constitution de la République d'Albanie et par la législation en la matière. L'article 10 modifié de la

Constitution garantit le droit à la liberté de conviction, une séparation nette entre les institutions étatiques et religieuses et l'indépendance de l'État vis-à-vis de la religion.

88. Selon la loi, toute communauté ou groupe qui souhaite exercer une activité religieuse en République d'Albanie doit être préalablement enregistré auprès d'un tribunal et légalement reconnu⁸⁴. Les accords conclus par le Gouvernement albanais avec les communautés religieuses ne constituent pas une reconnaissance juridique. Même les communautés religieuses qui ont conclu un accord avec le Gouvernement doivent être enregistrées au tribunal conformément aux règles prévues par la loi. Les accords bilatéraux conclus avec les cinq communautés religieuses portent sur des questions d'intérêt mutuel.

89. Le nouveau Code de l'audiovisuel 2023 de l'Autorité des médias audiovisuels prévoit également la liberté de croyance religieuse.

Liberté de pensée et d'expression (recommandations 95.58, 95.57 et 95.59)

90. La Constitution de l'Albanie garantit la liberté d'expression et des médias⁸⁵. Le Code de procédure pénale modifié donne à la personne victime d'infractions pénales de diffamation ou d'insulte⁸⁶ le droit de soumettre directement une requête au tribunal et de se constituer partie civile pour établir les faits et demander la réparation du préjudice subi⁸⁷.

91. Le Bureau du procureur suit en priorité les affaires pénales concernant les atteintes contre des journalistes. Les procureurs généraux ne font pas arrêter ni emprisonner de journalistes ayant agi dans l'exercice de leur activité. Trois accusations d'infractions pénales ont été portées contre des journalistes dans l'exercice de leur activité en 2022 et cinq en 2023. Le ministère public a décidé de ne pas engager de poursuites pénales dans deux cas, l'affaire a été classée dans un cas et l'enquête est en cours dans les autres cas. En 2023, un coup de feu a été tiré sur le bâtiment d'une chaîne de télévision nationale et un garde de sécurité a perdu la vie. Des enquêtes approfondies visant à déterminer le mobile de cet acte sont en cours.

92. En 2023, le Défenseur du peuple a été saisi du cas d'un professionnel des médias affirmant que ses droits en tant que journaliste professionnel avaient été violés par la Structure spéciale de lutte contre la corruption et le crime organisé et le Tribunal spécial de première instance pour la lutte contre la corruption et le crime organisé⁸⁸, et présenté des recommandations qui ont été respectées. Il continue à s'occuper de cette affaire. Il y a eu plusieurs autres cas d'agression contre des journalistes.

93. Des procédures standard ont été approuvées pour la planification des services de police lors des rassemblements et pour le traitement des professionnels des médias qui se rendent à ces rassemblements ou à des activités analogues pour y exercer leur profession et couvrir ces événements⁸⁹. Comme indiqué plus haut, une coopération étroite avec les médias a été instaurée dans le cadre de l'Alliance contre les discours haineux créée conjointement par le Défenseur du peuple, le Commissariat à la protection contre la discrimination, l'Autorité des médias audiovisuels et le Conseil albanais des médias.

Droits liés au nom, à l'identité, à la nationalité (recommandation 94.197)

94. Au recensement de 2023, il y avait 205 apatrides enregistrés, soit 0,00853 % de la population⁹⁰.

95. En 2021, la loi sur les étrangers a été adoptée⁹¹, ainsi qu'une instruction pour l'application de la procédure et de la réglementation relatives à la détermination du statut d'apatridie⁹². La nouvelle loi sur la citoyenneté adoptée en 2020 et amendée en 2023 permet aux enfants nés sur le territoire et « restés apatrides » d'acquérir la citoyenneté albanaise⁹³. Les enfants nés de citoyens albanais à l'étranger ont la nationalité albanaise.

96. Des travaux sont en cours pour enregistrer les enfants, principalement les Roms et les Égyptiens. Les organisations de la société civile contribuent à ces travaux⁹⁴.

Droit de participer à la vie publique et droit de vote (recommandation 95.64)

97. La Commission électorale centrale a approuvé les plans d'action pour les élections⁹⁵, les règlements nécessaires, notamment sur le secret du vote, et le programme d'éducation

électorale pour l'année d'élections et l'année sans élections, qui cible en particulier les femmes, et organisé des réunions en permanence dans tout le pays⁹⁶.

98. Des formations sur l'administration de la Commission électorale centrale et le financement des partis politiques sont organisées régulièrement.

99. Les modifications apportées à la loi électorale en 2020 prévoient que les médias présentent les informations en toute liberté éditoriale. La Commission électorale centrale a approuvé la méthodologie d'observation des médias, la considérant conforme aux normes du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

100. La Commission électorale centrale a approuvé l'instruction concernant la facilitation des accès pour les personnes handicapées⁹⁷.

101. L'Assemblée a approuvé en juillet 2024 les modifications juridiques visant à garantir le vote des personnes issues de la diaspora⁹⁸.

Droits liés au mariage et à la famille (recommandation 95.83)

102. Le Code de la famille garantit les droits liés au mariage et à la famille.

103. Des initiatives ont été lancées pour la reconnaissance de la cohabitation entre personnes du même sexe mais celle-ci n'est toujours pas reconnue.

104. Les administrateurs sociaux et les services sociaux locaux devraient mieux connaître la situation des familles, en particulier des familles roms, pour empêcher les mariages précoces.

D. Droits économiques, sociaux et culturels

Droits économiques, sociaux et culturels – généralités (recommandations 95.93, 95.96, 95.90, 95.91, 95.92, 95.94, 95.86 et 95.95)

105. La Constitution albanaise garantit la liberté de création artistique et de recherche scientifique et prévoit dans ses objectifs sociaux la protection du patrimoine culturel national, avec une attention particulière à la langue albanaise en tant que bien international⁹⁹. La Stratégie nationale pour la culture 2019-2025 a été approuvée.

106. Au niveau juridique, l'Albanie a adopté la loi n° 27/2018 modifiée sur le patrimoine culturel et les musées et la loi n° 35/2016 sur les droits d'auteur, alignée sur la directive n° 2017/1564 de l'Union européenne, révisé la loi n° 9616 du 27 septembre 2006 sur les livres, pour le traitement financier des employés qui ont travaillé dans des institutions publiques d'art et de culture, et adopté la loi n° 8096 du 21 mars 1996 modifiée sur la cinématographie. En 2024, il est prévu de continuer à compléter le cadre réglementaire conformément à la loi n° 27/2018 sur le patrimoine culturel et les musées, en complétant tous les textes approuvés jusqu'à présent¹⁰⁰.

107. La loi n° 55/2015 sur les investissements stratégiques en République d'Albanie a été modifiée à plusieurs reprises en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2024, alors que la limitation des expropriations pour raison d'utilité publique doit encore être renforcée¹⁰¹.

108. Un groupe de travail révisé actuellement la loi n° 9970 du 24 juillet 2008 sur l'égalité des sexes dans la société.

109. Deux règlements ont été approuvés dans le cadre de la loi n° 96/2017 sur la protection des minorités nationales en République d'Albanie¹⁰².

110. Plusieurs règlements ont été approuvés dans le cadre de la loi n° 22/2018 sur le logement social¹⁰³. L'hébergement d'urgence et à long terme des victimes de violence domestique et leur autonomisation économique demeure un défi.

111. L'Albanie continue de soutenir des programmes et des investissements aux niveaux central et local, notamment des projets de construction de bâtiments artistiques, le programme « L'école, centre de communauté » qui promeut une orientation culturelle et communautaire

à caractère social chez les enfants et les adolescents, la transformation des écoles en centres de vie de la communauté en dehors des heures de cours (même si une mise en œuvre plus sérieuse s'impose à cet égard), des programmes d'éducation par la culture et le Pacte pour l'Université de 2021.

112. Plusieurs projets visent à respecter et à intégrer les droits de la personne, notamment des minorités du pays, des personnes handicapées et des enfants¹⁰⁴.

113. Le Commissariat à la protection contre la discrimination a diffusé 22 reportages dans les médias pour promouvoir la lutte contre la discrimination et les droits de l'homme.

114. Cadre juridique et réglementaire pour le traitement des droits de propriété et la subvention des améliorations reconnues. La loi n° 20/2020 sur l'achèvement des processus de transition concernant les biens immobiliers en République d'Albanie. En 2022, la loi n° 133/2015 sur le sort des biens immobiliers et l'achèvement du processus d'indemnisation a été modifiée¹⁰⁵ et en 2023 les règlements sur l'indemnisation des biens immobiliers ont été approuvés afin de garantir aux sujets expropriés une indemnisation équitable et proportionnée¹⁰⁶, d'au moins 10 % de la valeur cadastrale actuelle du bien, conformément aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle¹⁰⁷.

115. Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 133/2015 jusqu'à la fin du processus d'évaluation, l'Agence de gestion des biens immobiliers a procédé à l'évaluation financière administrative de 26 092 décisions d'indemnisation définitive rendues entre 1993 et 2013. Toutes les évaluations ont été rendues publiques dans le Bulletin des avis officiels. L'Agence de gestion des biens immobiliers a recensé 3 758 décisions portant droit à compensation affectées par les modifications juridiques, d'un montant global d'environ 162 562 064,59 dollars des États-Unis¹⁰⁸.

116. Des progrès ont été constatés dans l'application de la loi sur le cadastre et de la loi sur l'achèvement des processus de transition concernant les biens immobiliers. En 2022, 270 zones cadastrales n'avaient pas encore achevé le processus d'enregistrement initial. En avril 2023, quelque 40 % des titres de propriété avaient été numérisés¹⁰⁹.

Le droit à la sécurité sociale (recommandation 95.89)

117. La loi sur le recouvrement des cotisations sociales et d'assurance maladie obligatoires et la loi sur l'assurance maladie obligatoire en République d'Albanie définissent les règles de recouvrement des cotisations sociales obligatoires et des cotisations d'assurance maladie obligatoire, ainsi que l'établissement et la mise en œuvre du régime d'assurance maladie obligatoire. Des accords internationaux sur la sécurité sociale ont été ratifiés avec le Monténégro et l'Italie.

118. La loi modifiée sur la sécurité sociale prévoit un financement supplémentaire pour les soins aux personnes nécessiteuses et handicapées¹¹⁰. Par exemple, lorsqu'une personne bénéficiaire d'une pension d'invalidité complète devient handicapée et nécessite des soins constants d'une autre personne, elle reçoit un supplément équivalent à 15 % du montant de base net.

Droits de l'homme et pauvreté (recommandations 95.88 et 95.87)

119. Selon le rapport de l'Institut national de la statistique sur les objectifs de développement durable pour 2021, 22 % de la population est menacée de pauvreté¹¹¹. Selon les résultats de l'enquête de 2022 sur les revenus et le niveau de vie, l'indicateur du risque de pauvreté en Albanie est de 20,6 %¹¹².

120. L'Albanie n'a pas encore fixé le minimum vital mais 20 000 électeurs et un groupe de députés ont lancé une initiative en ce sens.

Droits de l'homme, eau potable et hygiène (recommandation 95.97)

121. L'infrastructure d'assainissement et de traitement des eaux usées a été améliorée¹¹³. Une équipe spéciale a été créée pour contrôler la gestion des eaux polluées dans le secteur du tourisme côtier¹¹⁴.

122. Afin de garantir à la population l'accès nécessaire, la Stratégie nationale du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement 2023-2030 a été approuvée¹¹⁵, ainsi que les politiques nationales de réorganisation du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'enlèvement et du traitement des eaux usées¹¹⁶, et la conception technique et la construction des conduites d'approvisionnement et des égouts¹¹⁷.

Le droit à la santé – généralités (recommandations 95.98, 95.105, 95.101, 95.99, 95.102, 95.106, 95.104 et 95.103)

123. Plusieurs documents stratégiques ont été approuvés, notamment la Stratégie nationale de la santé 2021-2030¹¹⁸, la Stratégie de développement des soins de santé primaires en Albanie 2020-2025¹¹⁹, le Plan hospitalier national 2023-2030¹²⁰, le Programme de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles 2021-2030 en Albanie¹²¹ et le Plan d'action pour la promotion de la santé 2022-2030¹²².

124. Les politiques et stratégies de promotion et de protection des droits des personnes atteintes de troubles mentaux ont enregistré des progrès. Les questions de santé mentale sont traitées de manière spécifique dans le Plan d'action pour la santé mentale 2023-2026 et dans d'autres documents stratégiques du domaine de la santé¹²³.

125. Selon l'INSTAT (2021), 83 % de la population âgée de plus de 16 ans considère son état de santé général comme très bon ou bon. Les hommes sont plus satisfaits de leur état de santé général que les femmes¹²⁴. Le programme Check Up (bilan de santé) est mis en œuvre dans le pays¹²⁵.

126. Les organisations de la société civile effectuent des études sur l'état de santé¹²⁶.

127. Du personnel de santé qualifié a assisté 99,97 % des naissances en 2022. À la fin de 2021, les pourcentages de couverture vaccinale pour chaque vaccin du programme national de vaccination étaient les suivants : 21 % pour la diphtérie, le tétanos et la coqueluche ; 95 % pour le pneumocoque ; et 89,2 % pour la rougeole¹²⁷.

128. L'Albanie applique le nouveau Plan d'action national pour la santé sexuelle et procréative 2022-2030. L'indicateur du nombre de personnes touchées par le VIH en Albanie est en baisse. En 2019, le Gouvernement a décidé de créer le premier programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 40 à 50 ans. La prévalence générale du papillomavirus humain à haut risque, parmi les participants au programme, était de 6,1 % en 2021. De février à juin 2019, 538 professionnels de santé de quelque 400 centres de santé du pays ont été formés à l'exécution du programme national de dépistage¹²⁸.

Droit à l'éducation – généralités (recommandations 95.107, 95.120, 95.121, 95.110, 95.108, 95.114, 95.109, 95.111, 95.112, 95.113, 95.115, 95.116, 95.117, 95.118 et 95.119)

129. L'Albanie promeut l'éducation inclusive en augmentant le nombre d'enfants handicapés dans les établissements d'enseignement publics et privés ; en 2023, ils étaient 4 748. En 2023, le nombre d'enseignants auxiliaires pour étudiants handicapés dans l'enseignement public préuniversitaire a augmenté de 13 % par rapport à 2022 mais il subsiste des lacunes.

130. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était de 90,5 % en 2020-2021 et de 88,3 % en 2021-2022. En 2023-2024, 533 711 élèves et étudiants étaient inscrits dans l'enseignement officiel. Par niveau d'éducation, la structure de la participation à l'enseignement formel est pratiquement la même au cours des trois dernières années scolaires ou universitaires.

131. En 2022-2023, le niveau de participation brute à l'enseignement obligatoire était de 96,9 % pour les garçons et de 90,4 % pour les filles¹²⁹. En 2023, 24,7 % des personnes de 16 à 74 ans, soit 6,0 % de plus qu'en 2022, ont des compétences en informatique et communications¹³⁰.

E. Droits de certains groupes ou personnes

Promotion des femmes (recommandation 95.84)

132. D'après le recensement de la population de 2023, il y avait 98,2 hommes pour 100 femmes et 5 centenaires sur 6 étaient des femmes¹³¹.

133. Le cadre juridique a progressé considérablement sur la voie de la promotion des femmes. Plusieurs lois intégrant la dimension du genre ont été adoptées¹³².

134. Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur pour l'année 2022/23 était d'environ 28 000 étudiants, dont 65,2 % de filles¹³³.

135. Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans était de 71,3 % pour les hommes et de 58,9 % pour les femmes¹³⁴. Un numéro d'urgence gratuit, le 08001818, a été mis en place par le Gender Alliance Center for Development pour aider les femmes au travail.

136. En 2022, le taux de représentation des femmes au Parlement albanais était de 35,7 %. Parmi les huit commissions parlementaires, les femmes étaient le mieux représentées à la Commission travail, questions sociales et santé (61,9 %) et à la Commission éducation et moyens d'information du public (57,9 %) ¹³⁵. En 2023, le Gouvernement comptait 75 % de femmes (12 sur 16), notamment la Vice-Première Ministre, plusieurs autres ministres et la négociatrice en chef pour l'intégration européenne¹³⁶. La Cour constitutionnelle est présidée par une femme depuis 2019¹³⁷. La Cour suprême compte 15,4 % de femmes, les cours d'appel 39,7 % et les tribunaux administratifs 66,7 % ¹³⁸. Le pourcentage de femmes parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères est actuellement de 56,5 %. Dans le corps diplomatique, selon l'INSTAT, les femmes représentaient 30,8 % des ambassadeurs, 66,7 % des ministres plénipotentiaires et 46,2 % des conseillers ministériels en 2021¹³⁹.

137. Depuis les élections locales de 2019, 13 % des maires (8 communes sur 61) sont des femmes, soit 3,2 % de plus qu'en 2016. Les femmes représentent environ 44 % du nombre total de conseillers municipaux.

138. Depuis 2022, trois femmes élues par l'Assemblée figurent parmi les commissaires épaulant la Défenseuse du peuple, qui est une femme.

139. L'Albanie a approuvé deux plans d'action pour la mise en œuvre du Programme femmes, paix et sécurité¹⁴⁰. Le premier plan d'action a été approuvé avec un fort soutien de la société civile, principalement de la Coalition des femmes pour la paix et la sécurité¹⁴¹.

140. Jusqu'en 2020, le Ministère de la défense était dirigé par une femme¹⁴². La première femme générale occupe le poste de Cheffe d'état-major adjointe. Le Parlement albanais est présidé par une femme, et 5 des 8 commissions parlementaires, dont la Commission de sécurité, sont dirigées par des femmes¹⁴³.

141. Une nouvelle initiative a été lancée pour accroître la participation des femmes dans le secteur des technologies et de l'ingénierie. L'utilisation d'Internet par les femmes a augmenté. En 2022, 81,5 % des femmes de 16 à 74 ans avaient utilisé Internet « au cours des trois derniers mois », soit davantage qu'en 2021¹⁴⁴, et en 2023 elles étaient 81,7 %¹⁴⁵.

Discrimination à l'égard des femmes (recommandations 95.124 et 95.85) et violence à l'égard des femmes (recommandations 95.127, 95.129, 95.140, 95.139, 95.137, 95.128 et 95.125)

142. La loi sur les mesures contre la violence domestique a été modifiée en 2018 et 2020¹⁴⁶ afin de mieux protéger les victimes de violence domestique, d'assouplir les procédures de signalement, de renforcer les mesures de protection pour les victimes et de mettre en place des programmes de traitement des agresseurs¹⁴⁷. En 2020, le Code pénal a également été modifié en ce qui concerne l'infraction pénale de violence domestique¹⁴⁸ : les peines ont été alourdies et la violence psychologique a été incluse dans la définition de l'infraction. En 2022, le Parlement a ratifié la Convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement¹⁴⁹ et adopté la loi sur le Registre national des personnes condamnées pour infractions sexuelles¹⁵⁰.

143. Le Commissariat à la protection contre la discrimination a effectué une étude sur la violence contre les femmes en politique (en collaboration avec le Défenseur du peuple) et une autre sur l'égalité des sexes et la discrimination dans les administrations locales¹⁵¹. Les deux études soulignent les obstacles auxquels les femmes se heurtent en politique et concluent qu'il faudrait peut-être modifier la législation sur l'égalité des sexes. La modification de cette législation est en cours.

144. Le Défenseur du peuple a souligné la nécessité d'inclure dans la législation toutes les formes de violence fondée sur le genre, telles que le harcèlement, la violence sexuelle, le harcèlement obsessionnel, les mariages forcés, des programmes de réhabilitation des auteurs d'infractions et l'amélioration de l'accès des femmes aux droits de propriété, surtout en ce qui concerne les avantages au titre des programmes de reconstruction des maisons endommagées par le tremblement de terre de 2019. Le Gouvernement est déterminé à résoudre ces questions.

145. En 2023, l'emploi d'un langage sexiste dans les médias a fait l'objet d'une attention particulière. En avril 2023, l'Assemblée a modifié la définition du sexisme dans les médias et l'a incluse dans la loi sur les médias audiovisuels¹⁵², donnant suite à la recommandation du Défenseur du Peuple. L'Autorité des médias audiovisuels l'a incorporée au Code des services des médias audiovisuels¹⁵³.

146. En 2021, le Guide sur la prévention et le traitement de la violence, du harcèlement et du harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans les institutions de l'administration publique a été rédigé avec le soutien du PNUD.

147. En 2023, un nouveau programme a été mis en œuvre pour soutenir les victimes de violence fondée sur le genre. Il comprend un numéro d'urgence spécial et une application de téléphonie mobile pour l'aide d'urgence.

Enfants : définition ; principes généraux ; protection/environnement familial et protection de remplacement/protection contre l'exploitation/justice pour enfants (recommandations 95.157, 95.159, 95.161, 95.162, 95.166, 95.174, 95.176, 95.163, 95.178, 95.171, 95.175, 95.164, 95.165, 95.177, 95.179, 95.50, 95.167, 95.168, 95.172, 95.173, 95.160, 95.158, 95.169, 95.170 et 95.56)

148. La Constitution de la République d'Albanie prévoit que les enfants, les jeunes, les femmes enceintes et les nouvelles mères bénéficient d'une protection spéciale de l'État¹⁵⁴. La Stratégie intersectorielle de la justice pour mineurs 2022-2026 et son Plan d'action visent à mettre en place une justice adaptée aux enfants et à prendre des mesures de suivi et de communication de données sur l'application tous les six mois¹⁵⁵. Le Ministre d'État chargé de la jeunesse et de l'enfance surveille la situation des enfants et des jeunes dans le pays¹⁵⁶.

149. Malgré les progrès accomplis, les mariages précoces restent un sujet de préoccupation, même s'il n'existe pas de données exhaustives. La prévention des mariages précoces est un objectif particulier du Programme national en faveur des droits de l'enfant 2021-2026.

150. Le placement hors institution reste une priorité. Le Plan national de placement hors institution 2021-2023 contient un programme de réforme économique assorti d'un montage financier destiné à développer des services de protection de remplacement. Les Centres de développement pour personnes handicapées doivent encore être transformés. Il n'existe toujours pas de loi-cadre pour la garde des enfants privés de protection parentale.

151. Le Procureur général a approuvé les règles sur les enquêtes, les poursuites pénales pour infractions de mineurs en conflit avec la loi, les victimes et les témoins, ainsi que sur la collecte, le traitement et la publication des données concernant également les victimes mineures d'infractions pénales¹⁵⁷. La Chambre pénale de la Cour suprême a interprété dans une décision détaillée la signification, les formes et les particularités des infractions pénales liées à la traite de mineurs, notamment l'exploitation, la prostitution et la maltraitance de mineurs¹⁵⁸.

152. Les châtiments corporels sont interdits dans l'enseignement et en général.

153. Le nouveau Code de l'audiovisuel 2023 dispose que les émissions audio et audiovisuelles destinées aux enfants doivent être guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant¹⁵⁹.

Personnes handicapées (recommandations 95.189, 95.190, 95.195, 95.4, 95.194, 95.191, 95.192 et 95.193)

154. L'amélioration des services aux personnes handicapées est une priorité. Le cadre juridique et réglementaire a connu des changements positifs. Le Plan national pour les personnes handicapées 2021-2025 a été approuvé¹⁶⁰.

155. Des règlements ont été approuvés pour la fourniture de services aux personnes handicapées¹⁶¹ mais l'adaptation en langue des signes reste à faire.

156. Le remboursement des frais de carburant et de lubrifiant des personnes handicapées et des frais de transport urbain et interurbain des travailleurs handicapés et des aveugles a été approuvé. Conformément à la recommandation du Défenseur du Peuple, l'exemption de la demande en ligne de passeport biométrique sur la plateforme e-Albania a été instaurée pour les personnes âgées et les personnes ayant un handicap moteur ou visuel¹⁶².

157. La Commission électorale centrale a approuvé les installations permettant aux personnes handicapées de voter dans les bureaux de vote¹⁶³.

158. Le Plan d'action pour la santé mentale 2023-2026¹⁶⁴, adopté en application des prévisions stratégiques de la Stratégie nationale de la santé 2021-2030, repose sur les principes de la couverture sanitaire universelle, des droits de l'homme et de l'inclusion. La loi sur la santé mentale a été modifiée afin de renforcer la protection juridique et les droits des personnes souffrant de troubles mentaux¹⁶⁵. Il reste cependant à établir des centres spécialisés de traitement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale à proximité de chaque ville.

159. Les ONG s'occupent des personnes handicapées et réalisent des études pour elles¹⁶⁶.

Minorités (recommandations 95.181, 95.182, 95.183, 95.184, 95.185, 95.188, 95.187, 95.100, 95.180 et 95.186)

160. Le nouveau Plan d'action national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et Égyptiens 2021-2025 a été approuvé¹⁶⁷. La loi sur la lutte contre la discrimination a été modifiée en 2020.

161. La loi de 2018 sur l'aide juridictionnelle garantie par l'État prévoit la gratuité de cette aide. Vingt centres publics répartis dans toute l'Albanie fournissent une assistance juridique de première ligne en matière civile, administrative et pénale, et 15 organisations à but non lucratif sont autorisées par l'État à fournir une assistance juridique gratuite.

162. L'Albanie a adopté des règlements dans le cadre de la loi n° 96/2017 sur la protection des minorités nationales en République d'Albanie, mais pas tous.

163. Des mesures ont été prises pour mettre en place des quotas financiers pour les repas scolaires et les dortoirs, ainsi que des bourses pour les enfants des minorités rom et égyptienne¹⁶⁸. L'Albanie recueille des données sur les enfants des minorités afin d'améliorer les politiques en leur faveur et de leur fournir des services.

164. La loi albanaise sur l'enseignement préuniversitaire garantit aux personnes appartenant à des minorités nationales la possibilité de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle et d'apprendre leur histoire et leur culture, conformément aux plans et aux programmes d'études¹⁶⁹. Durant la période considérée, trois décisions du Conseil des ministres et d'autres règlements ont été approuvés afin d'améliorer l'éducation des minorités nationales¹⁷⁰. Dans chaque instruction concernant la nouvelle année scolaire, les établissements d'enseignement où étudient les élèves des minorités nationales sont guidés pour les aider à poursuivre et à achever leurs études.

165. Les bureaux locaux de l'enseignement préuniversitaire donnent la priorité à l'enregistrement des enfants des minorités nationales, à leur éducation et à l'organisation d'activités qui promeuvent leur langue, leur culture et leurs traditions. En 2019, l'accent a été mis sur les établissements d'enseignement où étudient les élèves des minorités nationales et pour la première fois, un Bureau local d'éducation (Finiq-Dropull) dirigé par un représentant de la minorité nationale grecque a été créé dans les régions où étudient les élèves de cette minorité¹⁷¹.

166. Dans le primaire, environ 70 % des matières sont enseignées aux élèves des minorités grecque et macédonienne dans leur langue maternelle et environ 30 % en langue albanaise. Des manuels financés par le budget de l'État sont fournis gratuitement aux élèves issus des minorités nationales. Du primaire au secondaire inférieur, l'apprentissage des élèves des minorités nationales se fait en classes séparées, quel que soit le nombre d'élèves par classe.

167. Le Gouvernement accorde une attention particulière au perfectionnement professionnel des enseignants des minorités nationales. L'Agence d'assurance de la qualité de l'enseignement préuniversitaire les forme au moins trois jours par an à l'enseignement des programmes basés sur les compétences.

Migrants (recommandation 95.196)

168. L'Albanie a mis en œuvre 55 % de la stratégie et du plan d'action nationaux en matière de migration 2019-2022, soit à peu près 72 mesures. En 2024, la nouvelle Stratégie nationale pour les migrations 2024-2030 et le Plan d'action 2024-2026 ont été approuvés conformément au Pacte mondial sur les migrations et aux directives de l'Union européenne¹⁷².

169. En 2020, la loi sur la citoyenneté a été adoptée¹⁷³, en 2021 la loi sur les étrangers¹⁷⁴ et la loi sur l'asile¹⁷⁵, et en 2024 la loi sur l'état civil a été modifiée¹⁷⁶. Sur 32 règlements concernant la loi sur les étrangers, 30 ont été approuvés¹⁷⁷.

170. Le Centre d'accueil fermé de Karreç soutient les procédures de renvoi, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Albanie et les pays d'origine ou de transit. Les Gouvernements albanais et italien ont ratifié un accord visant à renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine des migrations.

Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme (recommandations 95.33, 95.37, 95.34, 95.35 et 95.36)

171. En mars 2022, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie intersectorielle pour 2023-2025 et deux plans d'action pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme, qui prolongent la Stratégie nationale intersectorielle antiterroriste de 2020 et la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent de 2015, ainsi que leurs plans d'action respectifs.

172. L'Albanie est partie à un accord bilatéral avec l'Union européenne pour la mise en œuvre pratique du Plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux, qui a été révisé en 2022.

173. L'organe principal de la lutte contre le terrorisme est la Direction antiterroriste de la Police d'État, qui relève du Bureau du procureur spécial et des tribunaux spéciaux. Le budget de cette direction a été augmenté en 2023. Le Centre de coordination de la lutte contre l'extrémisme violent est chargé de renforcer les capacités et de coordonner les activités de lutte contre l'extrémisme violent. En 2023, des comités régionaux de prévention du radicalisme et de lutte contre l'extrémisme violent ont été créés¹⁷⁸.

V. Conclusions

174. Le rapport du quatrième cycle de l'Examen périodique universel présenté par la République d'Albanie souligne les progrès importants accomplis dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

175. L'Albanie reste déterminée à poursuivre ses efforts pour protéger les droits de l'homme et s'engage à faire progresser les droits de l'homme dans le pays.

Notes

- ¹ https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_146954.htm; https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_180087.htm.
- ² Law no. 6/2020 "On the ratification of the "Instrument of Amendments to the Constitution of the ILO", approved in Geneva, on June 4, 1986".
- ³ Law no. 13/2022 "On the ratification of the Convention of the International Labor Organization no. 190 "On violence and harassment in employment".
- ⁴ <https://www.facebook.com/AlbanianMEFA/> and <https://www.facebook.com/AlbanianMEFA/posts/pfbid02zqg8m9sJ5eZpRpHRc5umgkWUu3oNSXyXomHkGL9T4ATG1kFo5GkKpQ5Rbh2fCGNZI,> or <https://www.facebook.com/AlbanianMEFA/posts/pfbid0ySXtonzujggd4RCHdnDFcEp9vvtURkxbFHCa46kEkCRo7SntjLRJBw5V9tmGwBsol.>
- ⁵ Law no. 13/2022, dated 3.2.2022 "On the ratification of Convention 190 "Convention on Violence and Harassment" of the ILO, 1986. <https://qbz.gov.al/eli/fz/2022/30/38f028cc-c3bc-4956-96cf-dc221db20efe>.
- ⁶ <http://qbz.gov.al/eli/vendim/2024/03/13/152>.
- ⁷ CoMD no. 864, dated 24.12.2019, <https://www.sherbimisocial.gov.al/wp-content/uploads/2020/01/vendim-2019-12-24-864.pdf>.
- ⁸ <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/al/46eb57a0095aac6d46fe42b6cfb302f66368453e0c284a07c0c7c9fd8d43760b.pdf>.
- ⁹ CoMD no. 659, dated 03.11.2021, https://femijet.gov.al/wp-content/uploads/2022/09/AKDF-2021-2026_ALB_FINAL-WEB.pdf.
- ¹⁰ CoMD No. 700, dated 18.11.2021 (<https://shendetesia.gov.al/wp-content/uploads/2022/01/LGBTI-NAP-2021-2027-AL-final.pdf>).
- ¹¹ CoMD 732 dated 13.12.2023 (<https://qbz.gov.al/eli/vendim/2023/12/13/732/b95f4c2c-f7b3-46f9-954d-de698e280380;q=Plani%20i%20Veprimit%20per%20zatimin%20e%20Resolutions%201325%20to%20the%20UN%20Security%20Council%20for%20Women,%20Peace%20and%20Security>).
- ¹² Pursuant to:
 - CoMD no. 468, dated 26.07.2023 "On the treatment of employees in the Public Administration with facilitated loans", and no. 469, dated 26.07.2023 "On the approval of the general quotas of new loans for the priority categories of beneficiary employees in the Public Administration", instruction of the Ministry of Interior no. 6/2022, dated 12.12.2022, "On the procedures for providing immediate financial assistance ", and for the families of military personnel in case of illness/death or major damage to property, as a result of a natural disaster.
 - CoMD no. 269, dated 28.4.2005 "On the criteria and measure of financial coverage of health care for the military of the Armed Forces", amended as well as the protocol between the Council of Ministers of RSH and the Government of the Republic of Turkey for training and cooperation in the field of health military", dated 24.3.2021;
 - CoMD no. 600, dated 14.9.2022, "On handling and covering the financial expenses of the military and civilian personnel of the Ministry of Defense and the Armed Forces of the Republic of Albania, during the time they are appointed on duty abroad" and
 - CoMD no. 854/2004, amended, which supports active military personnel with unemployment benefits in cases of his/her appointment to duty outside his/her permanent residence, inside and outside the country when, as a result, his/her spouse loses his/her job.

Also, the soldier is compensated for the expenses incurred for travel and transportation of household materials, referring to Article 25 of the status of the soldier.
- ¹³ The new law on the state police was approved in July 2024 in the Assembly.
- ¹⁴ Law no. 39/2023.
- ¹⁵ In July 2024, a new law on the state police was approved in the Parliament.
- ¹⁶ Law 48/2023, "On some additions and changes to Law no. 22/2018, "On social housing".

¹⁷ For illustration, during 2024, the following laws were approved:

- Law no. 14/2024 "For the approval of the national security strategy of the Republic of Albania "
- Law no. 15/2024 "On the marine environment protection strategy of the Republic of Albania".
- Law no. 20/2024 "On the ratification of the protocol between the Council of Ministers of the Republic of Albania and the government of the Italian Republic for strengthening cooperation in the field of migration".
- Law no. 25/2024 "On cyber security".
- Law no. 29/2024 "On water resources".
- Law no. 30/2024 "On some changes and additions to the law no. 93/2015 "On tourism", amended".
- Law no. 32/2024 "For some additions to the law no. 15/2017 "on education and professional training in the Republic of Albania".

Also, during 2020, the following laws were approved:

- Law no. 18/2020 "For the approval of the normative act, with the force of law, no. 1, dated 31.1.2020, of the Council of Ministers, "On preventive measures in the framework of strengthening the fight against terrorism, organized crime, serious crimes and the consolidation of public security order".
- Law no. 20/2020 "For the completion of transitional ownership processes in the Republic of Albania".
- Law no. 43/2020 "On Maritime Tourism activities".
- Law no. 53/2020 "For some changes in the law no. 10 431, dated 9.6.2011, "On environmental protection", as amended".
- Law no. 54/2020 "On some changes and additions to law no. 7643, dated 2.12.1992, "for sanitary inspection", amended".
- Law no.57/2020 "For forests".
- Law no. 56/2020 "On collective investment enterprises".
- Law no. 55/2020 "For payment services".
- Law no. 79/2020 "On the execution of criminal decisions".
- Law no. /2020 "For the prison police".
- Law no. 81/2020 "On the rights and treatment of those sentenced to imprisonment and pre-trial detainees".
- Law no. 83/2020 "On the accession of the Republic of Albania to the Amended Convention of the European Satellite Telecommunications Organization (EUTELSAT)".
- Law no. 85/2020 "On some amendments and additions to law no. 10 192, dated 3.12.2009, "On preventing and combating organized crime, trafficking, corruption and other crimes through preventive measures against wealth", as amended".
- Law no. 91/2020 "For some changes in the law no. 90/2019 "On the revaluation of real estate".
- Law no. 96/2020 "Air Code of the Republic of Albania".
- Law no. 112/2020 "On the register of beneficial owners".
- Law no. 113/2020 "On citizenship".
- Law no. 115/2020 "For some changes in the law no. 8417, dated 21.10.1998, "Constitution of the Republic of Albania", amended".
- Law no. 116/2020 For the accession of the Republic of Albania to the Doha Amendment of the Kyoto Protocol of the United Nations Framework Convention on Climate Change, acceded to by law no. 9334, dated 16.12.2004.
- Law no. 125/2020 "On some additions and changes to law no. 9669, dated 18.12.2006 "for measures against violence in family relationships", amended".
- Law no. 124/2020 "On some additions and changes to law no. 10221, dated 4.2.2010 "On protection against discrimination".
- Law no. 140/2020 "On the population and housing census".
- Law no. 146/2020 "On some additions and changes to law no. 7895, dated 27.1.1995, "Criminal Code of the Republic of Albania", amended".
- Law no. 147/2020 "For an addition and some changes to the law no. 7905, dated 21.3.1995, "Criminal Procedure Code of the Republic of Albania", amended".
- Law no. 148/2020 "For some additions to law no. 97/2016 "On the organization and functioning of the Prosecutor's Office in the Republic of Albania"".
- Law no. 149/2020 "For an addition to law no. 96/2016 "On the status of Judges and Prosecutors in the Republic of Albania", as amended".
- Law no. 150/2020 "For some additions to law no. 60/2016 "On reporting and protection of whistleblowers".
- Law no. 152/2020 "On some changes and additions to law no. 74/2014 "On weapons"".
- Law no. 153/2020 "On the fiscal regime in the hydrocarbon sector".
- Law no. 155/2020 "For climate change".
- Law no. 165/2020 "On some changes and additions to law no. 9179, dated 29.1.2004, "for a special

- treatment of employees who have worked in some enterprises of the military industry", as amended".
- Law no. 166/2020 "On some changes and additions to the law no. 8097, dated 21.3.1996, "On supplementary state pensions of persons performing constitutional functions and of state employees", amended".
- ¹⁸ Law no. 81/2020 "On the rights and treatment of prisoners and detainees".
- ¹⁹ Law no. 76/2016, "On some additions and changes to Law No. 8417, dated 21.10.1998, "Constitution of the Republic of Albania", amended".
- ²⁰ According to the exchange rate 1 USD: 92.399 Lek (Albanian currency).
- ²¹ See the CPD reports for the years 2021 and 2022 at:
- <https://www.kmd.al/wp-content/uploads/2022/04/Raporti-KMD-2021-versioni-perfundimtar.pdf>.
 - https://www.kmd.al/wp-content/uploads/2023/03/Raporti-KMD-2022_compressed.pdf.
- ²² Law no. 124/2020 for some additions and changes to law no. 10221, dated 4.2.2010, "On protection against discrimination". <http://qbz.gov.al/eli/ligj/2020/10/15/124>.
- ²³ <https://www.drejtesia.gov.al/draft-koncept-dokumenti-strategjik-strategjia-ndersektoriale-kunder-korrupcionit-2023-2030> and is in public consultation, at: <https://konsultimipublik.gov.al/Konsultime/Detaje/765>- Draft Intersectoral Strategy Against Corruption 2024-2030.
- ²⁴ CoMD No. 29, dated 17.01.2024, of the Council of Ministers, "On determining the scope of responsibility of the Minister of State for Public Administration and Anticorruption" responsible for:
- guaranteeing the principles of good governance.
 - directing and coordinating the work for the proposal of acts and policies for the management and energization of human resources of the public administration,
 - modernization of institutions, and
 - training and professional development of public administration employees.
- ²⁵ Law no. 12/2018 "On the transitory and periodic evaluation of employees of the State Police, the Guard of the Republic and the Service for Internal Affairs and Complaints", amended.
- ²⁶ A number of acts were passed to regulate the process:
- Instruction no. 07, dated 17.01.2023 "On the procedures and methods of drawing lots for assessment bodies and assessment subjects of law no. 12/2018 "On the transitory and periodic assessment of employees of the State Police, the Guard of the Republic and the Service for Internal Affairs and Complaints", amended.
 - Instruction no. 06, dated 17.01.2023 "For the approval of the declaration forms for the control of the figure and the evaluation of professional skills for the transitory and periodic evaluation, as well as the way of completing them in accordance with the law no. 12/2018 "On the transitory and periodic evaluation of employees of the State Police, the Guard of the Republic and the Service for Internal Affairs and Complaints", amended.
- Also, 8 Internal Regulations have been approved by order of the General Director of AMP:
- Order no. 194, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation "On the standardization of the assessment of professional skills";
 - Order no. 195, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation "On the protection, processing, storage and security of personal data by assessment bodies";
 - Order no. 196, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation on the Standardization of Figure Control";
 - Order no. 197, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation "On Unified Procedural Steps"";
 - Order no. 198, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation "On Media Relations";
 - Order no. 199, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation on the Standardization of property valuation";
 - Order no. 200, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation "Ethical Code of Conduct of Evaluation Bodies";
 - Order no. 201, dated 23.02.2023 "On the approval of the Regulation "On the organization and functioning of assessment bodies"".
- ²⁷ The subgroup of experts that will analyze this field (human rights) will prepare an Analytical Document with the findings, evaluations, analyzes based on which the National Action Plan will be drawn up and draft laws and institutional changes will be proposed (if necessary).
- ²⁸ There is an increase in breast cancer screening services through mobile mammography for women and girls from 5,450 women to 5,550 for the years 2024-2026 at a cost of 12,500,000 ALL, with the aim of preventing cases by increasing breast cancer screening. against the total number of women (age group 50-60 years) from 15.2% in 2023 to 30.3% in 2026. Free textbooks are provided for 252 thousand students attending basic education from the first grade to the ninth grade, financial scholarships or food/financial quota for 3,600 students with special needs, free textbooks for secondary education, including girls who come from families in need and/or victims of trafficking,

- transportation service is provided for 36,000 girls and boys (44% are girls) who have their place of residence more than 2 km from the school, as well as for about 12 thousand teachers who work more than 5 km from the place of residence/permanent work center at the school, and financial support for about 26 sports federations out of 44 federations in total . Free legal aid is for about 5,000 individuals in total who meet the conditions under the law for free legal aid, of which 3,000 or 59% are women and girls. Also, the budget support for activities in the field of cultural heritage increases from 107 activities during the years 2023-2024 to 110 activities in the years 2025-2026. The rent bonus is offered to about 1,128 beneficiary families with a fund of 163.6 million ALL, while the cost of social housing for 850 abused women and girls or one-parent families is 47,562,600 ALL.
See:<https://arkiva.financa.gov.al/wp-content/uploads/2023/11/Buxheti-p%C3%ABr-Cytetar%C3%ABi-Ministria-e-Financave-dhe-Ekonomis%C3%AB.pdf>.
- ²⁹ Pursuant to Law 121/2026 "On social care services".
- ³⁰ Guidelines for Municipalities "Responsible Budgeting for Roma and Egyptian Minorities at Local Level in Albania", ROMACTED Program, 2020.
- ³¹ https://www.drejtesia.gov.al/wp-content/uploads/2022/01/VKM-Nr.823-dat%C3%AB-24.12.2021-e-bashkuar_compressed.pdf.
- ³² <https://tdh-albania.org/sites/default/files/2023-02/Plani%20Kombetar%20i%20Veprimit%20%28web%29.pdf>.
- ³³ CoMD No. 247, dated 20.3.2015 "On the approval of the cross-sectoral strategy against corruption, 2015-2023", amended.
- ³⁴ CoMD no. 1140, dated 24.12.2020 "On the approval of the strategy against organized crime and serious crimes, 2021-2025, and the action plan 2021-2022".
- ³⁵ <https://financa.gov.al/newsroom/ministeri-mete-prezaton-projektbuxhetin-2024-ne-komisionin-per-chestjet-ligjore-administraten-publike-dhe-te-drejtat-e-njeriut/>.
- ³⁶ <https://www.avokatipopullit.gov.al/sq/articles-layout-1/home/news/this-article-is-available-only-in-albanian-768/>.
<https://www.undp.org/albania/publications/violence-against-women-politics>
- ³⁷ "Beyond definitions calls against hate speech. A comprehensive study", November 2021.
<https://www.kmd.al/wp-content/uploads/2021/11/Manual-shqip.pdf>.
- ³⁸ ASCAP in collaboration with MAS and UNFPA, during 2022-2026, has undertaken a series of activities such as: the inclusion and implementation of health education with a focus on "Sexual Education as Life Skills" in a safe school environment; designing the training program "Health education with a focus on sexual education as a life skill in a safe school environment"; designing training modules "Health education with a focus on sexual education as a life skill in a safe school environment"; raising awareness and preparing national and local capacities for the implementation of the "Sexual Abuse" training package at school; preparation of awareness-raising materials with a focus on sexual abuse as well as on-line access; identification of schools that will serve as coordinating centers for the continuation of the program "Sexual education as skills for life" and putting them into operation; implementation and monitoring of the curriculum package "Health education with a focus on sexual education as life skills" in schools where the staff have been trained for the development of the health education program.
- ³⁹ The center was created according to CoMD no. 262. 23.04.2004 "On the transfer of administrative responsibility of the National Reception Center for Asylum Seekers, in Babrru, Tirana.<https://www.qendraepitjesperazil.com/>.
- ⁴⁰ Letter – Order no. 5126/2, dated 15.08.2019 "On respecting the rights of national communities/minorities, preventing and eliminating discriminatory behaviors/attitudes that violate their dignity".
- ⁴¹ <https://unglobalaccelerator.org/pathfinder-countries/albania>.
- ⁴² Assembly decision no. 34/2022 dated 14.4.2022. The area of responsibility of this subcommittee is economic and social development, sustainable economic growth, the realization of the objectives of sustainable development and the 2030 Agenda of the UN. The subcommittee has approved indicators for each field and institution.
- ⁴³ <https://www.instat.gov.al/media/11279/sdg-2022-shqip.pdf>.
- ⁴⁴ <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/members>.
- ⁴⁵ CoMD no. 466, dated 3.7.2019.
- ⁴⁶ Law no. 155-2020 "On climate change".
- ⁴⁷ <https://turizmi.gov.al/wp-content/uploads/2021/10/3.-Kontributi-Komb%C3%ABtar-i-Percaktuar-KKP-i-rishikuar-p%C3%ABr-Shqip%C3%ABrin%C3%AB-1.pdf>.
- ⁴⁸ Law no. 45/2019 "On Civil Protection".
- ⁴⁹ CoMD no. 94, dated 22.02.2023 "For the approval of the national strategy for disaster risk reduction 2023-2030 and the action plan".
- ⁵⁰ CoMD no. 807, dated 28.12.2023 "On the approval of the national plan for civil emergencies".
- ⁵¹ <https://durrës.gov.al/wp-content/uploads/2023/04/Vendimi-nr.151-date-22.12.2022.pdf>.

- ⁵² CoMD no. 168, dated 24.3.2023 "On the approval of disaster risk assessment at the central level".
- ⁵³ Some projects can be mentioned such as: building the regenerative capacities of the Kune-Vain Lagoon through ecosystem-based adaptation (QbE) This is a project funded by the Global Environment Facility (2016-2020)l TRATOLOW (October 2020- July 2024) (Transition to low emissions and climate resilient economy in the Western Balkans and Turkey); "NDC ASSIST II" (2020- onwards) supported by the German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), or "Advancement of Albania's medium and long-term adaptation planning through the development of a national adaptation planning process" funded from the Green Climate Fund – GCF as part of the Readiness Support Programme.
- ⁵⁴ Law no. 14/2024 "On the approval of the national security strategy of the Republic of Albania".
- ⁵⁵ CoMD no. 1137, dated 16.12.2020 "On the approval of the cross-sectoral strategy of the fight against terrorism, 2021-2025, and the action plan 2021-2023".
- ⁵⁶ CoMD No. 81, dated 14.2.2023 "For the approval of the cross-sectoral strategy for the prevention of violent extremism and the fight against terrorism 2023-2025 and the action plans 2023-2025".
- ⁵⁷ CoMD No. 1139, dated 24.12.2020, <https://qbz.gov.al/eli/vendim/2020/12/24/1139/ee9ac734-a09b-4eee-bf81-1a09d73a001d>.
- ⁵⁸ CoMD no. 1137, dated 16.12.2020 "For the approval of the cross-sectoral strategy of the fight against terrorism, 2021-2025, and the action plan 2021-2023; CoMD no. 81, dated 14.2.2023 "For the approval of the cross-sectoral strategy for the prevention of violent extremism and the fight against terrorism 2023-2025 and action plans 2023-2025; CoMD no. 1084, dated 24.12.2020 "On the approval of the national strategy for cyber security and the 2020-2025 action plan; CoMD no. 237, dated 20.4.2022 "For some changes and additions to Decision no. 737, dated 13.12.2017, of the Council of Ministers, "On the establishment of the coordination center against violent extremism (QKEDH)".
- ⁵⁹ Created by Prime Minister's Order, No. 185, dated 31.10.2023 "On the establishment and functioning of the Regional Committees for the Prevention of Radicalism and the War against Violent Extremism".
- ⁶⁰ Article 78 of the Criminal Code, as amended.
- ⁶¹ Article 83 of the Criminal Code, as amended.
- ⁶² Article 83/bi of the Criminal Code, as amended.
- ⁶³ Law no. 9389, dated 04.05.2005 "On the creation and functioning of the Coordinating Council in the fight against blood feud".
- ⁶⁴ Law no. 79/2020 "On the execution of criminal decisions" and law no. 81/2020, "On the rights and treatment of prisoners and detainees".
- ⁶⁵ Law no. 27/2023 "On the control of the trading of products that can be used for death sentences, torture or cruel, inhuman or degrading punishments or treatments".
- ⁶⁶ Article 250 of the Criminal Code.
- ⁶⁷ Such include: Order letter no. 6104/3, dated 02.09.2019 "On the recognition and implementation of the recommendations of the European Committee against Torture, on respecting and guaranteeing the rights of persons deprived of their liberty in the premises of the State Police" (recommendations made after the visit to our country in November 2018); Order letter no. 7701, dated 12.10.2022 "On respecting and guaranteeing in practice the right to medical treatment of arrested/detained persons"; Attention no. 567, dated 16.01.2024 "On the fulfillment of responsibilities and duties by the State Police structures in accordance with the Constitution, international acts and legal acts of the country, respecting and guaranteeing the rights and freedoms of persons".
- ⁶⁸ <https://www.puleaks.al/wp-content/uploads/2019/04/1408.pdf>. Order of the General Director of Police no. 1720, dated 20.11.2023.
- ⁶⁹ Approved by CoMD no. 458, dated 10.07.2024. The National Action Plan (NAP) for the Fight against Human Trafficking 2024-2025 is the most important national political document that coordinates state actors, international organizations and civil society in joint efforts to combat human trafficking. The plan is a clear expression of the will of the Albanian Government to take all the necessary institutional, legal and budgetary measures to respond in a coordinated manner to human trafficking. The bases of interventions and actions defined in the National Action Plan remain prevention, investigation and follow-up, protection and social and economic reintegration of the victim/potential victim of trafficking. This document is a continuation of the anti-trafficking objectives foreseen in the Strategy against Organized Crime and Serious Crimes 2021-2025 and the National Action Plan for the Fight against Trafficking in Persons 2021-2023, but adapted to the dynamics of trafficking, the new governing vision in the approach to the phenomenon of trafficking to create a well-oriented platform of goals and strategic objectives in accordance with other national strategic documents, as well as the recommendations of international partners.
- ⁷⁰ <http://differentandequal.org/sq/study-report-on-the-need-of-drafting-a-special-law-for-the-protection-of-victims-of-trafficking-in-albania/>.
- ⁷¹ On 22.12.2020 with the United States of America, in 2022 with the European Public Prosecutor based

- in Luxembourg and with the Ibero-American Association of Public Prosecutors (AIAMP).
- 72 <https://mb.gov.al/ep-content/uploads/2024/01/Arveshja-e-Bashkepunimit-MKR-scan.pdf>.
- 73 <https://www.avokatipoullit.gov.al/media/manager/website/reports/VIOLENCE%20AGAINST%20=OMAN%20IN%20POLITIC.pdf>.
- <https://www.undp.org/albania/publications/violence-against=omen-politics>.
- 74 Decision no. 729, dated 13.12.2023 "For the approval of the cross-sectoral strategy for the protection of crime victims 2024-2030, its action plan and the passport of indicators".
- 75 Approved by Decision of the Audiovisual Media Authority no. 60, dated 10.07.2023. <https://ama.gov.al/wp-content/uploads/2020/07/AMA-Kodi-I-Transmetimit.pdf>.
- 76 https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/document/download/ea0a4b05-683f-4b9c-b7ff-4615a5ffffd0b_en?filename=SWD_2023_690%20Albania%20report.pdf.
- 77 Joint Instruction of the Ministry of Justice and the High Judicial Council No. 9, dated 17.06.2020 "On determining the rules for the creation of a special database for domestic violence cases in the courts and the unification of their registration".
- 78 Such are:
- MoHSP protocol no. 254, dated April 10, 2020 "On the operation of public and non-public residential centers that provide housing services for victims/survivors of domestic violence and for victims/survivors of trafficking in the situation of the COVID-19 pandemic".
 - MoHSP Instruction No. 253, dated April 10, 2020 for the management of cases involving children in need of protection during the COVID-19 emergency.
 - Normative Act of the Council of Ministers No. 9, dated March 25, 2020 "On taking special measures in the field of judicial activity, during the duration of the epidemic caused by COVID-19".
- 79 Instruction no. 17, dated 23.17.2020. https://www.pp.gov.al/Legjislacioni/Akte_Nenligjore/Udhezime_te_Prokurorit_te_Pergjithshem/?ser=1183&rpp=4&mvsv=.
- 80 <https://www.instat.gov.al/media/13231/statistikat-e-krimeve-dhe-drejt%C3%ABsis%C3%AB-penale-2023.pdf>.
- 81 Order of the Minister of Defense no. 391, dated 31.03.2020 "For the approval of the document on Policies and procedures for the elimination of violence, sexual harassment in the working environment of the structures of the Ministry of Defense and the Armed Forces".
- 82 Anastasia. A., Enter, V., Bozo, Vora, E., Killings of women (femicide) and attempted femicide in Albania (2017-2020), Publication of the Center for Legal Civic Initiatives, FamPlatz, UN Women, March 2023. https://www.researchgate.net/publication/370832986_vrasjet_e_grave_femicidi_dhe_tentativa_per_femicid_ne_shqiperi_2017-2020.
- 83 QDNJD (2022), Report on the training of Tirana Police Stations on "The role of the state police in handling and addressing issues of gender-based violence and domestic violence based on recent changes in legislation".
- 84 Law no. 80/2021 "On the registration of non-profit organizations".
- 85 Article 22, points 2 and 3 of the Constitution.
- 86 Articles 119 and 120 of the Criminal Code, as amended.
- 87 Article 59, CPC.
- 88 Special Report regarding the respect of constitutional and legal rights, as well as the highest standards of human rights of the parties in the criminal process, https://www.avokatipoullit.gov.al/media/manager/website/reports/DRAFT%20per%20CONSULTIM%20PUBLIK%20.%20Raporti_drejtuar_SPAK_etj_per_Elton_Qyno.pdf.
- 89 Order no. 1180, dated 16.08.2023 of the General Director of the State Police "On the approval of standard procedures "On the planning of police services during gatherings". <https://www.instat.gov.al/media/13581/cens-i-popullsise-2023.pdf>.
- 90 <https://qbz.gov.al/eli/fz/2021/162/8f6d9e67-0996-44faadb4a32b30e7fad;qeligj%20per%20te%20hajt>.
- 92 Instruction of the Minister of the Interior no. 87 dated 21.06.2023 "On the documentation and procedure for the application, assessment, approval and rejection of the request for the declaration of statelessness".
- 93 <http://qbz.gov.al/eli/ligj/2020/07/29/113>.
- 94 Information from the "Help for Children" Foundation, a local NGO, during the consultation of this report. <https://kqz.gov.al/akte-te-kqz-2/>.
- 96 For example, based on the work plan for electoral education, the campaign is continuous and intensified with the release of the election decree. CEC decision no. 220, dated 7.12.2022, CEC Strategic Plan 2022-2025 / electoral education. CEC decision no. 221, dated 7.12.2022. CEC decision no. 222, dated 7.12.2022.

⁹⁷ Instruction no. 1, dated 5.12.2020, of the Regulatory Commission, CEC "Determining the rules for setting up, assigning and announcing the location of voting centers, and preparing the map of the local self-government unit for the elections".

⁹⁸ Law no. 81/2024 "On some additions and changes to law no. 10 019, dated 29.12.2008, Electoral Code of RSH", decreed by the President of the Republic with Decree no. 274, dated 30.07.2024.

⁹⁹ Article 58 and 59, Constitution.

¹⁰⁰ Such include:

- CoMD no. 199, dated 31.3.2021 "On the special conditions of licensing, accompanying documents, procedures for reviewing or revoking the license, application fees and annual quotation for the exercise of the commercial activity of cultural assets";
- CoMD no. 220, dated 7.4.2021 "On the special conditions for issuing the permit, accompanying documents, as well as the procedures for reviewing or revoking the permit for conducting archaeological research";
- CoMD no. 146 dated 10.03.2021 "On the Creation, Organization, and Operation of the Korça Education Museum"
- CoMD no. 583, dated 6.10.2021 "On procedures for the creation and administration of the database of stolen cultural assets";
- CoMD no. 725, dated 24.11.2021 "On the operation, organization and way of developing the activity of the National Museum of Independence".

¹⁰¹ See the changes at: <http://qbz.gov.al/eli/ligj/2015/05/28/55>.

¹⁰² The by-laws approved within the law include:

- CoMD no. 462, dated 3.7.2019 "On taking the necessary measures and policies to ensure the participation of persons belonging to national minorities in public, cultural, social and economic life in the Republic of Albania";
- CoMD no. 463, dated 3.7.2019, "On determining the directions for the adoption of strategies, programs and action plans for the promotion and creation of the necessary conditions for persons belonging to national minorities to use and develop the basic elements of the identity of national minorities. , including their language".

The draft decisions are in the process of approval:

- For determining the necessary measures and policies to ensure the participation of national minorities in their public, cultural, social and economic life in the Republic of Albania,
- For defining strategies, programs and action plans to create the necessary conditions for national minorities to maintain and develop their distinct identity in the Republic of Albania, in order to complete the legal framework for national minorities.

¹⁰³ Such are:

- CoMD no. 754, dated 30.11.2019 "On the way of organizing the temporary accommodation of those injured due to the natural disaster in Durrës, Tirana and Lezha counties, in the accommodation structures";
- DCMno. 823, dated 18.12.2019 "On the procedure for the purchase of housing in the free market, which are added to the public fund of social housing for rent";
- CoMD no. 522, dated 25.7.2019 "On the method of calculating the amount of rent for social housing for rent";
- CoMD no. 459, dated 3.7.2019 "On the rules for the administration of the requests of local self-government units for funds from the state budget for subsidizing rent or usufruct, the method of financing the subsidy, monitoring and cooperation between local self-government units and the ministry responsible for housing";
- CoMD no. 458, dated 3.7.2019 "On the procedure for the return to the housing fund, for the purpose of housing, of state-owned buildings, which are adapted by local self-government units with competitive grants from the state budget";
- CoMD no. 453, dated 3.7.2019 "On the amount of the loan interest subsidy and the procedure for granting it to families that benefit from low-cost housing, with loans facilitated by the state";
- CoMD no. 454, dated 3.7.2019 "On the criteria and procedures for the benefit of awarding competitive grants for improving the conditions of existing facilities and housing";
- CoMD no. 384, dated 12.6.2019 "On determining the documentation to benefit from housing according to any social housing program and the deadlines and procedures for approval by local self-government bodies";
- CoMD no. 362, dated 29.5.2019 "On the criteria for granting the rent subsidy for the categories that enjoy priority in the rent subsidy in the free market, through the state budget, and the method of its calculation";
- CoMD no. 11 and CoMD no. 179, dated 26.2.2020 "On the rules, conditions and procedures of the privatization of dwellings that have been subject to law no. 7652, dated 23.12.1992, "On the privatization of state housing", and law no. 9321, dated 25.11.2004, "On the privatization of

apartments and buildings converted into apartments, built with the funds of companies and state enterprises";

- CoMD no. 300, dated 15.4.2020 "On determining the procedure for the exchange of a low-cost apartment";
- CoMD no. 301, dated 15.4.2020 "On housing rates, as well as conditions and standards for social housing for rent that are purchased on the market and low-cost housing.";
- CoMD no. 496, dated 24.6.2020 "On the organization, functioning, criteria and selection procedures of members of the national housing council, as well as relations with other state institutions operating in this field.";
- CoMD no. 555, dated 15.7.2020 "On the procedures, criteria and priorities for awarding the immediate grant for low-cost housing from the state budget";
- CoDM no. 579, dated 22.7.2020 "On the determination of the public institutions that administer shelters, the criteria, procedures and sufficient capacities to manage social, financial and technical issues, as well as the procedures for the administration and maintenance of temporary shelters, the competences of responsible entities and cooperation between them.";
- DoCM no. 580, dated 22.7.2020 "On the market purchase, evaluation and sale procedures, as well as the criteria for determining the sale price of land for families that benefit from low-cost housing, depending on their income level" ;
- DoCM no. 873 dated 11.11.2020 "On determining the cases and manner of cooperation between the central government and local self-government units, for the creation or addition of the public social housing fund.";
- DoCM no. 898, dated 18.11.2020 "On the rules, conditions, criteria and procedures for the privatization of housing and buildings returned to the non-privatized housing fund.";
- DoCM no. 142, dated 10.3.2021 "On determining the criteria for the beneficiaries of the program for the development of the area, for the purpose of housing, the way of ensuring their housing during the construction period, the form of transfer of ownership for quotas determined for social housing by builders or the owners, for housing the beneficiaries who have been displaced by them.";
- DoCM no. 441, dated 22.7.2021 "On selection procedures, contracting methods, forms and general conditions of the contract for the construction of housing in areas developed for the purpose of housing.

¹⁰⁴ Programs:

- Pact per University qefrom 2021;
- The School as a Community Center Program, which encourages pro-social cultural/community orientation in children and teenagers, transforming schools into centers of community life outside of school hours;
- the program "Education through culture", under the direction of the National Theater of Opera, Ballet and Popular Ensemble, the National Experimental Theater Kujtim Spahivogli, as well as the National Circus;
- The "Arts, Crafts and Sports" program that has been implemented since 2023, which also includes the "Arts and Crafts in the Pre-University Curriculum" program, etc.

Projects:

- 137 projects and activities and jobs dedicated to students, years 2021 to 2023;
- "Come sing with us" in implementation since 2015 for the age group 10-18 years old, the promotion for children during the months of January-May of each calendar year of reading in the National Library for children 7-18 years old,
- performances for children aged 7-18 at the National Experimental Theater Kujtim Spahivogli,
- The inclusion of children of the 9-year cycle, 7-15 years old, in seven main profiles of the Circus,
- competitions like the one for Young Composers "Česk Zadeja", which aims to encourage new creativity of original musical works by composers aged 20-30.
- The TEA digital application which displays artistic calendars implemented in the country
- The Gjirokastra National Folk Festival is the most important event in the field of cultural heritage, which includes artistic forces and folk artists in all 12 regions of the country with representatives from the Republic of Kosovo, representative groups of Albanians from the Republic of North Macedonia, Montenegro, Diaspora, artistic groups invited from the Balkans, Europe, etc., and encourages the active participation of members of minority communities and is based on the promotion of tourism and sustainable development of the country
- During 2023, in the field of handicrafts, 42 projects were developed in total, which included both women and girls as well as men and boys.
- During 2020-2021, the Ombudsman organized with the support of UNICEF 14 working tables/monitoring activities with representatives of public authorities at the local level (including second-level municipalities), responsible for the social protection of children, part of the integrated protection system of the child, in the municipalities of Dropull, Saranda, Gjirokastra, Përmet,

Përrenjas, Cërrik, Gramsh, Pogradec, Shkodra, Lezha, Durrës, Kavajë, Elbasan, Librazhd.

Projects that aim inclusion of national minorities:

- Multicultural Festival 2019.
- Folklore Festival of the Macedonian Minority in Albania, Macedonian Association "Ilinden".
- Hand in hand Dance Generations, Multifunctional Association for Culture, Education and Development, Gjirokastrë.
- Millennium of Roma: Fair of Roma culture and tradition in Korça District, non-profit organization "DISUTNI ALBANIA".
- International Roma Language Day, 2020, in cooperation with Albanian Public Radio and Television.
- Journey in the footsteps of tradition, (Sewing traditional costumes of women of the Greek community, Livadhja, Finiq), "Saint Kosmai" association, 2021-2023.
- Promotion through digital applications of cult objects in the territory of Dropull Municipality, Multifunctional Association for Culture, Education and Development, 2021.
- Folklore Festival of the Macedonian Minority in the Republic of Albania, "Ilinden" Association, 2022.
- "Macedonian Cultural Summer 2022 (15th anniversary), 'Edmond Sotir' Association. Dropull "International Film Festival "Friendship Bridge", 2022, Kostaq Zhonga.
- Pampuski Gili (Grandfather's Song)", performed by the Rromano Kham Association, 2023, etc.

Projects for the inclusion of persons with disabilities:

- Art without Barriers, realized by the Edu Innovation association, 2021.
- Promotion of the Cultural and Historical Heritage of our country adapted for children with different abilities through digital technology in culture", realized by the Institute of Psychological Services for the Community.
- Comprehensive Orchestra Rreze Shprese", performed by "Rreze Shprese" Association. t of them by fostering the talent and discovering the inclinations they have.
- Inclusive Band, National Club of Parents of Children with Autism Spectrum Disorders, 2022.
- National Club of Parents of Children with Autism Spectrum Disorders with the project title "Rin Fest 2023 (Inclusive National Festival)".
- Association "Syri Blu" with project title "Sing together", 2023, etc.

¹⁰⁵ Law no. 77/2022, dated 17.11.2022 "On some additions and changes to law no. 133/2015, "On the treatment of property and completion of the property compensation process".

¹⁰⁶ CoMD no. 312, dated 24.05.2023 and CoMD no. 313, dated 24.05.2023 amended CoMD no. 222 and CoMD no. 223 of 2016.

¹⁰⁷ Decision of the Constitutional Court no. 4, dated 15.02.2021 and the Decision of the European Court of Human Rights, Beshiri, etc. against Albania (appeal no. 7352/03).

¹⁰⁸ Property Handling Agency. 2023 Annual Report.

¹⁰⁹ https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/document/download/ea0a4b05-683f-4b9c-b7ff-4615a5fffd0b_en?filename=SWD_2023_690%20Albania%20report.pdf, p. 36.

¹¹⁰ Law no. 7703, dated 11.05.1993 "On social security in the Republic of Albania", amended.

¹¹¹ <https://www.instat.gov.al/al/publikime/librat/2023/objektivat-e-zhvillimit-t%C3%AB-q%C3%ABndruesh%C3%ABm-shqip%C3%ABria-2022/>.

¹¹² <https://www.instat.gov.al/media/13063/anketa-et%C3%AB-ardhurave-dhe-nivelit-t%C3%AB-jetes%C3%ABs-n%C3%AB-shqip%C3%ABria-silc2022.pdf>.

¹¹³ Some realized projects include: "Municipal Infrastructure 5" (KFW), supports the cities of Berat, Shkodër, Lezhë, for the increase of sewage coverage and the construction of Plants for the treatment of polluted water; "Water supply of the city of Durrës" (AFD); "National Program for the Modernization of the Water Supply and Sewerage Sector in Albania" (World Bank).

¹¹⁴ By order of the Ministry of Infrastructure and Energy, as well as the Ministry of Tourism and Environment.

¹¹⁵ CoMD no. 448, dated 26.7.2023 "On the approval of the National Strategy of the Water Supply and Sewerage Sector 2023-2030".

¹¹⁶ CoMD no. 302, dated 11.5.2022 "On national policies for the reorganization of the Water Supply and Wastewater Removal, Treatment and Processing sector.

¹¹⁷ CoMD no. 83, dated 10.2.2021 "On the approval of technical design and construction rules for water supply and sewage".

¹¹⁸ CoMD No. 210, dated 6.4.2022 "On the approval of the national health strategy 2021-2030".

¹¹⁹ CoMD no. 405, dated 20.5.2020 "On the approval of the Strategy for the Development of Primary Health Care Services in Albania 2020-2025".

¹²⁰ CoMD No. 118, dated 1.3.2023 "For the approval of the national hospital plan 2023-2030.

¹²¹ https://shendetesia.gov.al/wp-content/uploads/2022/10/Programi-Kombetar-i-SJT-2021-2025_compressed.pdf.

¹²² <https://shendetesia.gov.al/wp-content/uploads/2022/10/Plani-i-Kombetar-i-Promocionit->

- Shendetesor_compressed.pdf.
- 123 <https://shendetesia.gov.al/wp-content/uploads/2023/11/Plani-i-Veprimit-per-Shendetin-Mendor-2023-2026.pdf>.
- 124 <https://www.instat.gov.al/media/12598/burra-dhe-gra-2023.pdf>, p. 129.
- 125 <https://www.ishp.gov.al/wp-content/uploads/2021/06/5BulletinDraftcheckup-final-2018.pdf>.
- 126 <https://www.co-plan.org/wp-content/uploads/2022/04/Manaxhimi-i-mundjeve-jo-te-mettouvale-ne-kushtet-e-emergjencash-shendetesore.pdf>.
- 127 <https://www.ishp.gov.al/raporte/>.
- 128 <https://www.ishp.gov.al/wp-content/uploads/2021/06/3Raporti-vleresimi-kolposkopi-programi-depistimit-ca-cervix-Mars-2021.pdf>.
- 129 <https://www.instat.gov.al/media/12598/burra-dhe-gra-2023.pdf>.
- 130 <https://www.instat.gov.al/media/11279/sdg-2022-shqip.pdf>.
- 131 <https://www.instat.gov.al/al/cens-2023/>.
- 132 Such are:
- Law no. 57/2019 "On social assistance in the Republic of Albania".
 - Law no. 15/2019 "For promoting employment".
 - CoMD no. 380, dated 05.06.2015 "On the approval of the political document "Disability assessment reform in the social protection system and the 2019-2024 action plan for its implementation".
 - CoMD no. 866, dated 24.12.2019 "On the approval of the National Social Protection Strategy 2020-2023 and the action plan for its implementation".
 - CoMD no. 864, dated 24.12.2019 "On the approval of the National Political Document on Aging, 2020-2024, and the Action Plan for its implementation".
 - CoMD no. 659, dated 10.10.2019 "On the approval of the National Strategy for Employment and Skills 2019 - 2022".
 - CoMD no. 400, dated 30.06.2021 "On the approval of the National Gender Equality Strategy".
 - Law no. 62/2022 "On the National Register of Convicted Sexual Crimes".
<https://www.instat.gov.al/media/12598/burra-dhe-gra-2023.pdf>.
- 133 https://www.instat.gov.al/media/13332/statistika-te-diplomimeme_2022-23-update-2024.pdf.
- 134 *Ibid.*
- 135 *Ibid.*
- 136 See the composition of the government at: <https://kryeministria.al/qeveria/>.
- 137 <https://www.gjk.gov.al/>.
- 138 <http://www.instat.gov.al/media/11027/burra-dhe-gra-2022.pdf>, page 115.
- 139 <http://www.instat.gov.al/media/11027/burra-dhe-gra-2022.pdf>, page 113.
- 140 CoMD no. 732, dated 13.12.2023 "On the approval of the Action Plan for the implementation of Resolution 1325 of the Security Council of the United Nations Organization "On women, peace and security" 2023-2027, in the Republic of Albania".
- 141 The process was mainly supported by the Peace and Security Women Association and various international actors, mainly UN Women.
- 142 <https://www.mod.gov.al/index.php/ministria/ministry>.
- 143 <https://www.parlament.al/>.
- 144 INSTAT (2023). Survey on 'Use of information and communication technology (ICT) in households and by individuals' in 2022. See: https://www.instat.gov.al/media/11157/ict-2022_shqip.pdf.
- 145 https://www.instat.gov.al/media/12854/ict-2023_shqip.pdf.
- 146 Law no. 9669/2006 "On measures against violence in family relationships".
- 147 The establishment of programs is foreseen in the National Strategy for Gender Equality and is currently offered only by some NGOs in Tirana, Shkodër, Vlorë and Elbasan.
- 148 Law no. 35/2020 "On some additions and changes to law no. 7895, dated 7.1.1995, "Criminal Code of the Republic of Albania", amended".
- 149 Law no. 13/2022 "On the ratification of Convention 190 of the International Labor Organization "Convention on Violence and Harassment".
- 150 Law no. 62/2022 "On the National Register of Convicted Sexual Crimes".
- 151 <https://www.kmd.al>.
- 152 Law no. 30/2023 "On some changes and additions to the law no. 97/2013, "On audiovisual media in the Republic of Albania", amended.
- 153 Decision no. 60, dated 10.07.2023 of the Audiovisual Media Authority for the approval of the Audiovisual Media Transmission Code.
- 154 Article 54 of the Constitution of Albania, amended.
- 155 The first report in the framework of the implementation of the Cross-sectoral Juvenile Justice Strategy 2022-2026, for the period January June 2023, which has been published for transparency on the official website of the Ministry of Justice: <https://drejtesia.gov.al/raportet-e-monitorimit-shqip/>.
- 156 CoMD no. 524, dated 22.09.2021 "On Determining the Field of State Responsibility of the Minister of State for Youth and Children".

- ¹⁵⁷ Instruction of the Prosecutor General no. 8/2021 "On the investigation and effective criminal prosecution for criminal offenses involving minors in conflict with the law, victims and/or witnesses", as well as the Order of the Prosecutor General no. 87/2021 "On the approval of the rules for using the integrated juvenile criminal justice data system".
- ¹⁵⁸ Decision of the Criminal College, Supreme Court no. 00-20122 (217), dated 27.07.2022.
- ¹⁵⁹ Decision of the Administrative Council of the Social Insurance Institute, "On the criteria, documentation and evaluation procedures of the requests of the disabled for reimbursement of expenses for the purchase of fuels and lubricating oils".
- ¹⁶⁰ https://shendetesia.gov.al/wp-content/uploads/2022/03/Plani-Kombetar-PAK-_2021-2025_AL.pdf.
- ¹⁶¹ CoMD no. 470 dated 6.07.2022 "On determining the rules, procedures and criteria for the provision of supported decision-making services for persons with disabilities" and CoMD no. 436 dated 22.06.2022 "On the approval of the rules, procedures and criteria for the provision of services for independent living for persons with disabilities".
- ¹⁶² Order of the Director General of the State Police no. 488 dated 28.05.2021 "On the implementation of the Instruction of the Minister of the Interior no. 289 dated 02.09.2020 "On determining the procedure for equipping Albanian citizens with a biometric passport".
- ¹⁶³ The CEC amended Instruction No. 1 dated 05.12.2020, "Determining the rules for setting up, assigning and announcing the location of voting centers and preparing the map of the local self-government unit for the elections".
- ¹⁶⁴ Order no. 580, dated 08.09.2023 of the Minister of Health "Action Plan for Mental Health 2023-2026".
- ¹⁶⁵ Law no. 20/2021 "On some additions and changes to law no. 44/2012".
- ¹⁶⁶ ADRF can be mentioned as one such example: <https://adrf.al/index.php/en/>.
- ¹⁶⁷ <https://shendetesia.gov.al/wp-content/uploads/2022/03/PLANI-KOMB%C3%8BTAR-I-VEPRIMIT-P%C3%8BR-BARAZI.pdf>.
- ¹⁶⁸ CoMD no. 511, dated 28.07.2022, "For some changes and additions to the CoMD no. 666, dated 10.10.2019, "On the financial quotas for food in canteens and dormitories and the determination of criteria for the benefit of scholarships and payments for students of pre-university education in public educational institutions", as well as CoMD no. 666, dated 10.10.2019, "On financial quotas for food in canteens and dormitories and the determination of criteria for the benefit of scholarships and payments for students of pre-university education in public educational institutions".
- ¹⁶⁹ Article 10 of law no. 69/2012 "On the pre-university education system in the Republic of Albania", as amended.
- ¹⁷⁰ Such are:
- CoMD no. 227, dated 17.4.2019, "On the preparation, printing, publication and distribution of basic education textbooks for students of public pre-university institutions where students of national minorities learn";
 - CoMD no. 463, dated 03.07.2019, "On determining the directions for the adoption of strategies, programs and action plans for the promotion and creation of the necessary conditions for persons belonging to national minorities to use and develop the essential elements of the identity of national minorities, including their language";
 - CoMD no. 1155, dated 24.12.2020 "On the criteria for determining the unit of local self-government, the essential number and the sufficient demand of persons of national minorities to be educated in the language of the national minority";
 - Instruction no. 22, dated 27.02.2022 "For the 2022-2023 school year in the pre-university education system";
 - Instruction no. 20, dated 19.07.2022 "On the determination of the subjects taught in the Albanian language and in the mother tongue by students of national minorities in basic education in Albania";
 - Order no. 531, dated 9.09.2022 "On determining the curriculum for national minorities in basic education";
 - Instruction no. 14, dated 10.7.2023 "On the number of students per class and the teaching load of educational workers in pre-university education institutions".
- ¹⁷¹ In order to support pre-university educational institutions where students of the Greek national minority study, a Local Education Office (Finiq-Dropull) has been created for the first time, which is headed by a representative of this national minority. Now, the educational institutions where students of the Greek national minority study are supported by Local office of the pre-university education Finiq-Dropull, Gjirokastër-Libohovo, Sarandë-Delvinë-Konispol, while students of the Macedonian national minority learn are supported by the Local office of the pre-university education Korça-Pustec.
- ¹⁷² CoMD no. 271, dated 2.5.2024 "On the approval of the new National Strategy for Migration (SKM) 2024-2030 and its Action Plan 2024-2026".
- ¹⁷³ Law No. 113/2020 "On citizenship".
- ¹⁷⁴ Law 79/2021 "For foreigners".

¹⁷⁵ Law no. 10/2021 "On asylum in the republic of Albania".

¹⁷⁶ Law 56/2024 "On some amendments to the civil status law, amended".

¹⁷⁷ Among the main acts are the CoMD for determining the criteria and documentation for visa and residence/single permit, the two instructions related to air return operations, as well as the approved instruction for the procedures for dealing with foreigners with irregular stay in the territory of of the Republic of Albania", which brings clear procedures related to the process of identifying foreigners at the border and territory, as well as cooperation between the responsible structures of the United Kingdom, approved by Instruction of the Minister of the Interior no. 174, dated 12.09.2022 " On the procedures for dealing with foreigners with irregular stay in the territory of the Republic of Albania".

¹⁷⁸ Order of the Prime Minister no. 185 date 31, 10. 2023 "On the establishment and operation of regional committees for the prevention of radicalism and the fight against violent extremism".
